

L'ACTION NATIONALE

Volume LXVII, Numéro 9

Mai 1978

\$1.50

LIONEL GROULX, NOTRE LIBÉRATEUR

par François-Albert Angers

**LA COMMISSION DES ACCIDENTS
DU TRAVAIL**

par Jean Genest

RUMILLY ET SON PAPINEAU

par Pierre Trépanier

**INFLUENCE DU MILIEU ÉTUDIANT
SUR L'ÉGLISE**

par Georges Allaire

NOTRE PREMIER 19^e SIÈCLE

par Pierre Trépanier

ACTUALITÉS SUR LE VIF

par Patrick Allen.

L'IMPOSSIBILITÉ D'ÊTRE CANADIEN

par Odina Boutet

QUELQUES ASPECTS D'UN PROBLÈME

par Esdras Minville (1937)

TABLE DES MATIÈRES

FR.-ALBERT ANGERS: Lionel Groulx, notre libérateur	697
JEAN GENEST: La Commission des accidents du travail	710
PIERRE TRÉPANIÉ: Rumilly et son Papineau	727
GEORGES ALLAIRE: Influence du milieu étudiant sur l'action de l'Église catholique	737
PIERRE TRÉPANIÉ: Notre premier 19 ^e siècle	745
PATRICK ALLEN: Actualités sur le vif	752
ODINA BOUTET: L'impossibilité d'être Canadien	769
ESDRAS MINVILLE: Quelques aspects d'un problème	779



PROJETS DE L'ACTION NATIONALE

1 — UN PROJET RÉUSSI: en juin, nos lecteurs recevront un numéro spécial, entièrement préparé par le PARTI ACADIEN, sur la nécessité d'une action politique des Acadiens au Nouveau-Brunswick. Les Acadiens préparent sérieusement leurs États Généraux. Ce numéro est appelé à une grande répercussion, même explosive.

2 — UN PROJET MANQUÉ: comme numéro spécial, englobant nos numéros spéciaux de septembre et octobre 1978, nous avions pensé présenter à nos lecteurs le volume de Georges-Émile Giguère: Notre État français nous l'aurons!, biographie la plus au point de l'abbé Groulx. Malheureusement les frais auraient été trop considérables. Toutefois nous recommandons la lecture de ce volume!



LIONEL GROULX, NOTRE LIBÉRATEUR

*par François-Albert Angers**

* Texte de la conférence prononcée à Québec, le 21 janvier 1978, à une réunion de célébration du centenaire de naissance de Lionel Groulx.

Nous célébrons cette année le 100^e anniversaire de naissance d'un grand homme. Un homme qui serait facilement reconnu parmi les plus grands à l'échelle mondiale si le Québec était un grand pays, par exemple, comme l'Inde.

La nature de sa grandeur serait justement tout à fait de l'ordre de celle d'un Gandhi, reconnu comme ayant été "le libérateur de l'Inde". Les voies suivies relativement à l'avenir du peuple dont il était issu, le rôle assumé pour le guider vers un destin d'authenticité dans le refus de la servitude, sont tout à fait du même ordre: la mobilisation spirituelle d'un peuple, l'incarnation dans une civilisation propre assise sur un sens de l'histoire, la résistance et l'action dans la non-violence.

Si l'orientation donnée — et dans laquelle le Québec semble maintenant engagé d'une façon irréversible — aboutit à son accomplissement logique selon l'évolution actuelle des événements, il aura été lui aussi, comme Gandhi en Inde, "*notre libérateur*". Ce sera comme en Inde, et en grande partie grâce à cet homme, une réalisation inusitée dans l'histoire mondiale: *un peuple aura accédé à l'indépendance par des voies pacifiques grâce à sa fidélité, à sa patience, à sa ténacité et à son pacifisme naturel*. Cela dans l'éclairage des vues prophétiques d'un homme qui lui aura permis, en lui révélant son histoire, de bien comprendre le sens profond de son destin et d'oeuvrer pour l'accomplir.

Pour bien comprendre et admettre cette importance de Lionel Groulx, il faut voir correctement où en était la collectivité franco-canadienne lorsqu'il entre en scène tout d'abord comme professeur d'histoire, puis comme historien. Mais notons au passage que ce rôle d'historien dans lequel il se campe, la notoriété qu'il y acquiert et qui le consacrera dans l'opinion comme "notre grand historien national", nuit d'ailleurs en quelque sorte à une correcte appréhension de sa véritable stature. Pour la mieux percevoir, il va falloir s'appliquer dorénavant, pour les fins mêmes de la vérité historique, à mettre plus en valeur ce que j'appelle "sa carrière politique", qu'une certaine analyse historique actuelle, trop collée à des exégèses étroites et partielles de textes, est en train de déprécier.

Quel était l'état de la nation canadienne-française quand Lionel Groulx intervint sur la route de son destin? Après la rébellion de 1837, soixante ans se sont écoulés au cours desquels les Canadiens-Français ont été induits à graduellement s'insérer comme minorité ethnique dans une nouvelle nation qu'on veut faire émerger — la nation canadienne —, dont la caractéristique à peine déguisée devait être le "one country, one language... et même plus en sourdine... one religion".

Après la répression qui suivit la rébellion, les conditions d'une réintégration des chefs de la "nation" canadienne-française, selon l'expression même de Durham, au droit de participer au gouvernement, les obligèrent à renoncer aux manifestations d'identité proprement nationale du groupe. Il ne sera pas toléré que se reforme un parti canadien-français comme celui de Papineau. Désormais, nos chefs politiques devront s'insérer dans les deux partis de type britannique "whigs" et "tories". Les représentants des Canadiens-Français devront ainsi se diviser entre deux formations et participer ainsi séparés à la direction des affaires courantes en tant que Canadiens seulement, non plus comme Canadiens-Français. Les gouvernements du Canada seront dorénavant à deux têtes: Lafontaine-Baldwin, Hincks-Morin, etc.

Avec la Confédération, le Québec paraît retrouver la faculté de se gouverner lui-même comme "patrie des Canadiens-Français". Mais le système politique des deux partis mis en place sous l'Union va veiller au grain... canadien. Prolongé dans les provinces, autant qu'au Canada central, il va garantir à la nation "*Canadian*" que seuls gouverneront ou seront l'opposition officielle au Québec, des hommes dévoués ou consentant bon gré mal gré à l'assujettissement aux intérêts "*Canadian*". Le Canada sera anglais, et le Québec, une réserve tolérée où les Canadiens-Français pourront parler français entre eux. Pour toutes fins utiles, les droits limités du français à Ottawa seront longtemps inopérants en pratique courante (jusqu'à la toute récente introduction de la traduction simultanée): il sera indispensable d'y parler anglais pour être compris et atteindre à une certaine efficacité. Au contraire, les droits limités concédés à l'anglais au Québec seront pris par les anglophones comme ayant institué une province bilingue, donc avec droit

pour les Canadiens-Anglais de se donner toutes leurs institutions, d'imposer l'anglais aux Canadiens-Français pour participer à la vie économique qu'eux dominant et de s'agréger tous les immigrants. Ainsi, Montréal deviendra pendant longtemps de plus en plus ville anglaise. Au fur et à mesure des événements, les droits que les Canadiens-Français croyaient avoir dans tout le Canada sont niés. En fait, ils ne provenaient que des beaux discours pour rallier les Canadiens-Français à la Confédération; et ne reposaient sur aucune garantie constitutionnelle sérieuse. Le XIX^e siècle se terminera dans la négation de tous ces droits, particulièrement sur le plan scolaire.

C'est dans le climat dérivant de cette série d'événements que Lionel Groulx arrive à l'âge adulte. Double climat! D'une part, les quelque soixante années de politique britannique relativement habile dans l'Union et la Confédération ont largement réussi à démobiliser le sens national des Canadiens-Français. Les terreurs de 1837 sont dans tous les esprits. Aucune résistance quelque peu sérieuse n'est faite aux manoeuvres de direction des deux grands partis pour sélectionner chefs politiques et députés canadiens-français, selon leur dévotion ou leur soumission aux intérêts "Canadian". Ce sont alors ces "chefs" parlant français qui nous prêchent la résignation, l'inutilité et même le danger d'entretenir des vues proprement canadiennes-françaises puisque nous sommes en minorité; nécessité donc de nous soumettre à la majorité en cas de désaccord pour éviter de la dresser contre nous. Même à l'injustice, il ne faut opposer que la patience nécessaire à la "bonne entente". D'autre part, les ferments de révolte s'annoncent, notamment dans les milieux qui s'étaient opposés à la Confédération, face aux "injustices" perpétrées contre nous, en contradiction, estime-t-on, avec ce qui avait été perçu comme le "véritable esprit du pacte confédératif".

La renaissance du sentiment national chez les Canadiens-Français se traduit par le débat Bourassa-Tardivel et la fondation de la Ligue nationaliste, dans le sens "canadien". C'est l'indépendance du Canada par rapport à l'Angleterre qui est en cause. Tardivel critique dans *La Vérité*: mon nationalisme est canadien-français, etc. À quoi Bourassa réplique: mon nationalisme est canadien, etc. Bourassa n'élimine pas la dimension canadienne-française,

mais il l'envisage en termes canadiens de "droits des minorités" et de "droits des provinces". Le jeune abbé Groulx porte tout de suite le problème sur le plan d'une *nation canadienne-française*. Par le biais de son enseignement de l'histoire et à travers l'incident de son engagement à l'Université de Montréal — cette obligation qu'on veut lui faire signer de ne jamais rien dire contre la Confédération —, il prend conscience des carences de notre enseignement de l'histoire et de la fausseté de son optique.

Il voit un instrument de propagande faussant la vérité historique dans une histoire qui nous considère comme un groupe d'individus français par accident et qu'on peut envisager comme n'ayant pas de racines nationales propres avant la Confédération canadienne; signe et substance de son destin sans remise en cause admissible. Il lui apparaît que notre histoire vraie et authentique, c'est celle d'une colonie française déjà en voie d'évolution vers une société autonome, assujettie par voie de conquête à une domination étrangère, et toujours en puissance de vouloir se réaliser elle-même comme peuple plutôt que de s'intégrer à la société et à la civilisation du conquérant. Cette découverte et la prise de conscience des carences de notre histoire détermine à la fois la vocation d'historien de l'abbé Groulx et sa volonté d'engagement dans l'action, afin d'engendrer une prise de conscience populaire des réalités canadiennes-françaises et la liberté de choix des orientations. De la sorte, sa "carrière politique" va s'ouvrir quasi en même temps que sa "carrière d'historien".

Cette "carrière politique" sera cependant conditionnée par son état de prêtrise et cet appel impérieux à la vocation de l'histoire qui en fera notre "historien national" au moins pour toute la partie de notre histoire non couverte par Garneau, c'est-à-dire après 1840. Cela éliminera pour lui l'éventualité d'une carrière électorale. D'ailleurs, il pressent déjà — et il le précisera plus tard — qu'une action électorale serait vaine dans les cadres établis pour engendrer une assimilation graduelle à une seule réalité purement canadienne. Il y a une autre étape à franchir auparavant. Il en donne le signal dans le deuxième article de lancement de la revue "L'Action française", après le premier signé Édouard Montpetit. Ce sera d'ailleurs son engagement personnel, et non pas une simple directive, puisqu'il assumera la direction

de la revue. Il s'agira d'une "action intellectuelle" en vue d'engendrer dans le peuple une intelligence des choses avant d'amorcer une action plus proprement politique.

Justement, son article programme, quatre ans plus tard, comme nouveau directeur de la revue, en 1921, explicitera encore mieux sa pensée et ses objectifs:

"Pour parler le langage des philosophes, nous avons à franchir l'étape de l'individualité à la personnalité. L'homme n'est vraiment lui-même que le jour où il est devenu une personne maîtresse de sa pensée et de son action, où il est libéré de l'inconscience et des instabilités du tempérament. Celui-là seul a gravi vers les vraies formes d'humanité qui a pu établir, par tout son être, la règle souveraine de la raison et de la liberté. Il est de même des peuples sans consistance morale, victimes d'une jeunesse ou d'une faiblesse trop originelle. Leur conscience, leur raison publique mal éveillées ne fournissent aucun pôle vers lequel s'orientent les énergies. Ces peuples se dirigent beaucoup moins qu'ils ne sont dirigés. Ils tombent dans la dépendance de tous les courants d'opinion; ils sont les vassaux des maîtres ou des voisins plus forts qui, de l'extérieur, leur imposent leur domination morale ou politique. Ces peuples gisent encore ou sont retombés à la période de l'individualité. L'effort que leur destinée leur commande, c'est de se dégager de la sujétion étrangère et de l'inconsistance de leurs propres pensées; c'est de s'élever jusqu'à la personnalité nationale, jusqu'à l'état d'âme supérieur où ils prendront en eux-mêmes, dans la synthèse de leurs vertus naturelles, dans le commandement de leur histoire et de leur vocation, le gouvernement immédiat de leur pensée, l'essor souverain de leur vie. C'est bien cette loi de nos destinées, principe et condition de la personnalité ethnique, doctrine où se fixe l'esprit collectif, que l'Action française s'est efforcée de mettre en lumière depuis sa naissance."

Concrètement cela voudra dire:

"Nous nous imposons comme programme de fortifier notre élément, de lui faire une riche et

vigoureuse personnalité pour que, quoi qu'il advienne demain, que la Confédération s'écroule ou se reconstruise de nouvelles bases, que nous ayons à choisir entre l'absorption impériale ou l'annexion américaine, que l'une ou l'autre nous soit imposée ou qu'un État français surgisse du morcellement du continent, notre peuple soit assez robuste, ait accru suffisamment ses forces intègres pour faire face à ses destinées."

On le voit, la problématique est complètement renouvelée par rapport à Bourassa. Nous ne sommes plus une minorité ethnique: ce n'est plus, pour nous du Québec, une question de "droits des minorités". Nous ne sommes plus une province comme les autres; ce n'est plus une question de "droits des provinces", mais de droit national, d'autodétermination d'un peuple. N'oublions pas, nous sommes en 1921! L'optique et la dimension dans lesquelles l'objectif est proposé sont d'ordre hautement spirituel, et justifient le rapprochement avec un Gandhi. Mais avant même cet article-programme de 1921, l'abbé Groulx est déjà entré dans son action par la direction des "Enquêtes" de l'Action française qu'il assume dès 1917. C'est déjà l'activité de recherche, d'analyse, de réflexion nécessaire pour dégager de la réalité actuelle et historique, les traits de cette personnalité du peuple canadien-français, qu'il s'agit de parfaire, les problèmes de situation qui font obstacle au passage de l'individualité à la nationalité.

La réalisation de ce projet s'échelonne sur dix ans et constitue l'oeuvre intellectuelle maîtresse de la "carrière politique" du Chanoine Groulx. Elle constituera en même temps l'épine dorsale d'une évolution de la mentalité canadienne-française, dont les premiers fruits politiques ont mûri le 15 novembre 1976. Le terme "Enquêtes", qui chapeaute cette entreprise, reflète l'esprit de modestie avec lequel Lionel Groulx se manifestait dans ses desseins, en même temps qu'il indique une volonté méthodologique très scientifique, d'abord concrète, expérimentale. Nous sommes en fait devant une véritable opération de recherche scientifique en sciences humaines sur l'être et l'existence d'un peuple, en vue de formuler un programme réaliste, cohérent, d'action politique, culturelle, économique et sociale.

De quoi va-t-il s'agir exactement au plan réalisation? De mettre au travail, d'année en année, des équipes d'hommes, choisis pour leur compétence particulière et leur liberté d'esprit. Chaque année, de 1917 à 1927, un des aspects généraux de l'être et de l'existence d'un peuple est choisi, divisé en dix chapitres confiés à dix collaborateurs. Chaque chapitre est publié de mois en mois dans l'Action française. La première "enquête", dirigée par le Père Papin Archambault, reste située dans l'optique confédérative de la défense de nos droits minoritaires: "Les étiquettes de langue anglaise". La deuxième, dirigée par Lionel Groulx, dévoile le nouveau dessein: "Nos forces nationales"; et la ligue change de nom: elle devient Ligue d'Action française au lieu de Ligue des droits du français. Les années subséquentes détaillent les sujets suivants: "Les précurseurs" (1919), "Comment servir?" ou les institutions et catégories sociales (1920), "Le problème économique" (1921), "Notre avenir politique" (1922), "Notre intégrité catholique" (1923), "L'ennemi dans la place" (1924), "Le bilinguisme" (1925), "Défense du capital humain" (1926).

En 1927, dix articles sur les dix sujets d'enquêtes élaborent la doctrine politique de l'Action française. L'architecture du tout est d'inspiration très concrète, et se développe à partir des réalités les plus immédiates jusqu'aux plus abstraites:

- d'abord les hommes et les institutions,
- puis l'économie
(avant la politique et la culture),
- la politique
(avant la culture),
- la culture,
- les obstacles à l'action corrective,
- les solutions.

Le retentissement immédiat des "enquêtes" ne fut pas à la hauteur de l'oeuvre. Elles n'intéressent en rien les gens en place — ceux qui mènent le Canada français et qui ne s'arrêtent à rien de tout cela. Les nationalistes n'ont guère retenu que l'enquête de 1922: "Notre avenir politique", publiée en volume, qui fait sensation et scandale parce qu'elle véhicule l'idéal d'indépendance. Mais leur effet en profondeur fut incommensurable. Dans la continuation de

l'Action française, par l'Action nationale, la doctrine élaborée va s'infiltrer partout et devenir la substance des positions de nos Sociétés Saint-Jean-Baptiste et de tous les mouvements nationalistes de jeunesse; et par eux, à des degrés divers, de nombreuses autres organisations, puis de nos partis politiques traditionnels eux-mêmes. Leur actualité est devenue grande avec le gouvernement actuel, issu de cette doctrine au plan national; et cette actualité qui vient du mépris avec lequel les gouvernements antérieurs ont vécu ces idées, tout en y cédant progressivement, fait la preuve de leur qualité.

Avec la fin des "enquêtes", Groulx croit sa "carrière politique" terminée. Il prend sa "retraite" vers l'histoire, oeuvre qui lui paraît alors plus indispensable pour nous que le succès même de son action. "C'est par l'histoire...", disait-il déjà dans l'article-programme, laissant dès lors présager son retrait éventuel de l'action, "... qu'un peuple reste en possession constante, actuelle, de sa richesse morale...". À son époque, il n'y a que lui pour bien faire le travail nécessaire d'historien. Mais dès lors, le caractère unique de son rôle, qui justifie de le considérer comme le "libérateur" dans la suite des événements, s'est manifesté par ses propres textes d'articles et de conférences, par l'orientation générale qu'il donne à la revue comme directeur, outre les enquêtes, et par le conflit qui le place en contestation avec l'homme fort du nationalisme d'alors: Henri Bourassa.

À mon sens, il n'y a pas de différence *fondamentale* d'idée entre Bourassa et Groulx, mais un profond fossé au plan de l'opportunité des attitudes dans l'action. Bourassa est dans la lutte pour gagner d'abord au moins ce qu'il croit possible dans la Confédération, soit le respect des droits des minorités et des droits des provinces. Petit-fils de Papineau, il reste le patriote marqué par les séquelles de 1837: ne pas aller plus loin, de peur d'être de nouveau rabattu, que gagner le respect des droits sauvegardés à travers la tempête, et garantis sous condition de "sagesse". — Pour le reste, pensons-en ce que nous voudrions, mais n'en parlons pas; cela peut nuire aux tractations encore nécessaires pour gagner des points. On verra après —. L'action de Groulx le dérange: il ne peut plus promettre aux Anglo-Canadiens que les Canadiens-Français resteront fidèles à la Confédération si... Il réagit violemment à l'en-

quête de 1922; et dix ans plus tard, il quittera Le Devoir et la vie publique. Les raisons immédiates de ce départ tiennent à autre chose, de sérieux d'ailleurs: des difficultés avec l'épiscopat. Mais il y a aussi le reste. Autour de lui, journalistes, administrateurs, lecteurs du Devoir, pensent plus comme Groulx que comme lui sur la question nationale, même sans toujours aller aussi loin que Groulx.

Ainsi émerge Lionel Groulx comme grand maître à penser, grand maître d'oeuvre, de l'action nationaliste canadienne-française. Et son rôle de leader sera consacré aussi par la haine féroce et hargneuse qu'on lui porte dans les milieux officiels; notamment chez les hommes politiques forts qui dominent l'époque: Ernest Lapointe, Louis-A. Tachereau, Maurice LeNoblet Duplessis, ce dernier se ravisant après 1948. Groulx ne disconvenait pas de la nécessité de ces luttes et négociations. La preuve en est qu'il n'a jamais proposé la séparation formelle. Mais il n'admet pas d'engager ainsi tout l'avenir d'un peuple. Il faut équilibrer des forces en marche, non pas lier l'histoire dans des compromis politiques qui en fermeraient les avenues; non pas s'installer dans des demi-mesures. Il en résulterait une atrophie du sens de la fierté populaire, une démobilisation nationale et une intégration graduelle de la minorité à la majorité. Groulx, historien, ne veut pas sceller le cours naturel de l'histoire. Il estime que "défense des droits des minorités" et "défense des droits des provinces" n'ont de signification que sur une trame historique postulant le sens national canadien-français, donc le culte de la souveraineté nationale à réaliser dans des aménagements politiques convenables en temps et lieu.

Ainsi située, sa "retraite" du mouvement pour se consacrer à l'histoire, ne pourra jamais être que partielle. Il devient le conseiller, le guide de toutes les générations qui vont suivre, jeunes et moins jeunes, dans les sociétés St-Jean-Baptiste et ailleurs. Des visiteurs de tous ordres et de tous rangs le sollicitent de multiplier les conférences, les orientations, les directives, les conseils. Les réunions de l'Action nationale lui permettent d'influencer directement et constamment un groupe dévoué à la cause. Il est à l'affût de l'homme qui pourrait créer le tiers parti sauveur, capable de convaincre, de séduire le peuple pour lui faire délaisser les "vieux partis", qui collaborent à notre assimilation en douce.

Il assiste à des réunions secrètes, semi-discrètes, préparatoires à des actions et à des formations nouvelles. Il est le souffleur prestigieux des Jeunes-Canada, de l'Action libérale nationale, du Bloc Populaire, de l'Alliance Laurentienne. Tout cela va d'abord culminer vers un sommet dix ans après sa présumée "retraite", au Colisée de Québec, à l'occasion du Congrès de 1937 de la Langue Française. On sort à ce moment de la grande déception, de l'espoir de restauration trahi par Duplessis. Les grands de l'Action libérale nationale ont tous été éliminés du Cabinet de l'Union nationale. Le conservatisme traditionnel reprend son cours après avoir englouti le grand projet national. — Ne triomphez pas si vite, clame l'abbé Groulx. "Vous êtes la génération des morts... Nous sommes la génération des vivants!... Notre État français, nous l'aurons!" Les jeunes le sollicitent de devenir leur chef politique, mais il doit refuser parce que prêtre surtout et pour rester fidèle à son rôle d'historien.

Toutefois il continue sa vie active de conseiller, d'animateur discret, de conférencier stimulant, d'inspirateur et d'instigateur, jusqu'à sa mort..., en parallèle finalement, non pas en marge de sa carrière d'historien. L'éclipse de Cité Libre réussira à décatholiciser le nationalisme canadien-français de Groulx, mais non à tuer le nationalisme comme on le cherchait. L'instinct national reprendra le dessus chez la plupart des cité-libristes et le message de Groulx sera alors poussé à son ultime logique: le séparatisme inconditionnel.

Mais ce message, au fait, quel était-il? On en discute depuis cinquante ans; et on tourne toujours autour de la fameuse question: Groulx était-il, a-t-il été, est-il séparatiste? Nous en discutons André Laurendeau et moi en 1936. Alors les adversaires de Groulx l'en accusaient; et ses amis voulaient l'en disculper. Depuis 1960, ce sont les amis qui se plaignent qu'il ne l'est pas; et les adversaires de l'indépendance qui essaient de l'annexer.

Ce message est conditionné par deux facteurs: une vision historique du destin du peuple canadien-français, aujourd'hui québécois; et un élément de temps, d'opportunité. La vision historique voit le peuple québécois comme devant oeuvrer vers la plénitude de sa souveraineté. C'est évident

au texte-programme de 1921. Les Canadiens-Français défaits par la conquête, sont réduits à l'individualité; ils doivent se "refaire une personnalité nationale" et se "libérer de la sujétion étrangère". Et il n'est pas permis à ce sujet de dire que le chanoine Groulx s'est refusé à envisager et à accepter toutes les conséquences ultimes nécessaires de cette orientation. C'est là notre "mission"; "Notre mission française", dira-t-il en 1941. Elle ne peut s'accomplir que "par le serment fait devant Dieu d'aller jusqu'au bout". Groulx s'est exprimé des dizaines, et peut-être des centaines de fois, sur cette vision de notre destin. Dans une conférence de 1942, au centenaire du triomphe de Louis-Hippolyte Lafontaine, conférence publiée en brochure sous le titre de "Vers l'indépendance politique", il dira:

"Nation, nous avons le droit à la vie. Nous avons droit à la vie d'une nation... La souveraineté restreinte..." (résultat du fédéralisme)" ... n'a rien d'absolu. De par sa nature tout État aspire à l'indépendance... (Et) ce qu'on recherche en se fédérant ce n'est pas une vie diminuée, c'est un plus haut sommet de prospérité. Il suit de là que ni l'État central, ni aucun autre État de la Confédération canadienne ne peuvent exiger du Québec une collaboration qui affecterait notre bien commun."

Cependant, de ce texte même comme de bien d'autres, ressort un point important: le chanoine Groulx n'estime pas qu'il n'existe qu'une seule formule (la souveraineté juridique dans sa conception européenne, élaborée après le Moyen Age), capable de permettre à notre peuple "de prendre... l'essor souverain de sa vie". Comme prêtre et comme historien, il estime n'avoir pas à prendre parti entre goupes et formules, concourant à l'objectif par diverses voies. Il encourage toutes les initiatives du genre, consentant à laisser l'histoire décider laquelle triomphera. N'oublions pas que ce n'est pas lui qui se proposait ou se prétendait leader; c'est nous, qui voulions lui imposer de l'être. Il n'a jamais voulu qu'être prêtre et historien, donc exercer un ministère en mettant la science historique au service de son peuple. Mais il a quand même été jusqu'à dire: "Le jour où le Canada français aura acquis la nette conviction qu'il ne peut sans l'indépendance, s'épargner le suicide, il n'aura plus qu'à ramasser ses énergies et faire face au défi".

Alors, survient le deuxième facteur de temps et d'opportunité. Pour Groulx, il n'est pas utile, il peut être néfaste, de vouloir précipiter la solution indépendantiste sans la maturité acquise de la personnalité nationale. Madame Rémillard, dans *Le Jour* du 13 janvier, nous confie que Groulx disait du Québec en 1964, qu'il ne serait pas prêt pour l'indépendance avant vingt-cinq ans. Le progrès de l'idée indépendantiste au Québec indique que c'était là une vision assez juste de notre réalité. Mais son réalisme historique (notre situation de "petit peuple"), comme ses réactions sacerdotales, l'inclinent, comme Ghandi, à la non-violence. En 1941, il dira dans la conférence sur "Notre mission française":

"Bien des fois, vous avez rêvé d'un Québec grandement gouverné, petit État, mais État d'une structure interne presque impeccable, d'un organisme économique et social florissant. Une conscience haute et forte de notre mission pourrait nous donner cette magnificence de vie.

Mais aux peuples petits et pauvres, point d'inutile agressivité, point de déclarations de guerre donquichottesques, mais par le travail, par le resplendissement moral, par la réussite de toute sa vie, par le serment fait à Dieu d'aller jusqu'au bout de cette mission, conquérir le droit de rester debout le front haut et même la tête couverte devant les peuples riches et grands."

Des paroles aussi profondes, aussi nobles, aussi graves n'appellent pas de péroraison. Elles nous commandent d'agir, mais d'agir avec le discernement nécessaire au succès, qui est ce qui importe au-delà de toute parade et de toute rodomontade. Puisque Groulx est marqué par sa propre histoire du signe qui en fait, qui en fera notre libérateur, ayons le souci d'entendre sa voix et d'écouter ses enseignements. M'est avis que le succès même de notre "libération (réussie) de la sujétion étrangère" est à ce prix.



LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

par Jean Genest

LE TRAVAILLEUR ABUSÉ

De 1800 à 1900, après la Révolution française, le monde occidental a vécu deux faits dont nous sommes les héritiers: 1) une industrialisation accélérée; 2) la perte du droit d'association. On manufacture, on pense aux profits et on ne s'occupe pas des travailleurs blessés jetés à la rue.

Le vingtième siècle apportera les correctifs: des syndicats dynamiques, des lois sur la santé, l'hygiène, les conditions et l'arrêt de travail. L'État discipline là où il y avait anarchie sociale.

La Commission des accidents du travail (CAT) est la réponse du Québec au problème social des accidentés du travail. Dès 1909, nous avons une première loi. En soixante-dix ans on ne cessera de la perfectionner et de l'étendre à tous. Le fouet des événements, les clameurs causées par les scandales et l'action d'hommes généreux nous y entraîneront.

LES COUPS DE CANON

Dès 1890, une Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail révèle une situation pourrie. L'entreprise démolit l'homme. Rien ne fut corrigé.

La Commission Turgeon enquêta, de 1936 à 1938, sur le monde du textile. Elle révèle des faits troublants: "Les principales causes d'inconforts pour les ouvriers étaient l'abondance de poussière dans les salles de déballage, de cordage et de filage des filatures de coton, de même que les extrêmes de chaleur et d'humidité dans les salles de tissage... les gaz délétères respirés lors de certaines opérations dans la fabrication des filés à la viscose" (p. 156).

En 1941, les Évêques du Québec écrivent: "De récentes enquêtes sur l'industrie et le commerce ont mis à jour des conditions de travail absolument révoltantes". Ils reviennent à la charge en 1950 et demandent à tous les ouvriers de s'unir en syndicats pour améliorer leurs conditions de vie et retrouver le sens de la dignité humaine.

Des grèves éclatèrent dans le ciel du Québec comme des coups de canon. Rappelons l'affaire de la silicose. La

revue *Relations*, en mars 1948, publie une liste de 46 Canadiens-Français morts de silicose. Le procès entrepris par les veuves ne leur apporta aucune compensation. Stupidité humaine. Explications alambiquées des industriels. Finalement Mgr Joseph Charbonneau, le même qui fut le héros de la lutte contre l'amiantose, obligea *Relations* à se rétracter. Cet échec en 1948 fut tout de même, au Québec, une prise de conscience collective d'une extraordinaire portée: l'opinion publique en faveur des accidentés du travail devenait l'atout décisif. (Voir *Relations*, mars 1978).

L'autre grève de cinq mois, déclarée le 14 février 1949, qui galvanisa le Québec, fut l'amiantose à Asbestos et Thedford-les-Mines. M. Duplessis, premier ministre, défendit les employeurs américains. Les policiers accomplirent de sales besognes. Mais le Québec apprit, durant cette crise, la réalité des maladies industrielles et le prix de la vie humaine.

Troisième événement tragique: le 17 novembre 1972, au mont Wright, à 75 kilomètres de Gagnon, sept ouvriers, pères de 26 enfants, perchés à 85 pieds du sol, meurent dans l'écroulement de l'échafaudage. À ces précisions, un journal ajoute cette bêtise: "Les blessés ont été transportés à l'hôpital. On ignore pour le moment l'importance des blessures et l'état des blessés".

Qui était en faute? Les inspecteurs? les employeurs? les soudeurs? les ouvriers insouciant? le fatalisme généralisé? Les vies perdues ne se remplacent pas facilement. Toute la société est comme solidaire des erreurs humaines, psychologiques ou techniques, qui se commettent chaque jour. Quel prix ne paie pas la race humaine pour vivre sur cette planète! Mais la prévention des accidents est possible, nécessaire.

L'ÉVÉNEMENT ET LE PROCESSUS

Ces événements éclatent comme des coups de canon. Puis vient le processus, plus lent, moins émotif: c'est le calcul des torts causés, la mise en place des cotisations, des préventions et des indemnisations. Des romantiques voudraient que tout fut événement, satisfaction-éclair: c'est

l'appel au miracle permanent. Il faut comprendre la nécessité du processus.

L'État du Québec a donc confié à la Commission des accidents du travail l'application de trois lois:

- 1) la loi des accidents du travail dont la réorganisation structurale et financière, en 1931, constitua son vrai départ, en plein temps de dépression économique;
- 2) la loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose et de silicose dans les mines et les carrières (S.R. 1975, c. 55);
- 3) la loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (S.R. 1971, c. 18)

L'importance de la Commission des accidents du travail peut se dire en chiffres: en 1976, ces trois lois lui fournirent 282,684 cas à régler.

Chaque cas exige l'ouverture d'un dossier: avis de l'accident, demande d'indemnisation, déclaration de l'employeur, diagnostic des médecins traitants (celui de la compagnie, de la Commission ou du travailleur). Pour des cas sérieux l'avis de spécialistes est nécessaire. Pour fixer l'indemnisation, il faut aussi connaître le salaire des dernières semaines.

Avec ce dossier, le processus est en marche. L'employeur, dès le premier jour perdu, remet à l'accidenté 75% de son salaire habituel. La Commission remboursera l'employeur et continuera à payer l'indemnisation à 75% d'un salaire qui, à partir du 1 janvier 1978, peut aller jusqu'à \$18,000. Ces indemnisations, qui peuvent atteindre \$259.61 par semaine, ne sont pas imposables ni saisissables. Le législateur veut porter à 100% du salaire, dès 1980, l'indemnisation remise aux accidentés du travail.

Autrement dit, la société, par l'organisation de cette gigantesque mutuelle d'assurance, compense tous les accidentés, les réhabilités qui ne peuvent retrouver leur emploi et elle aide les dépendants des décédés. Aux grands abus un grand correctif. La Commission des accidents du travail

devient alors l'intermédiaire nécessaire de la justice sociale: à chaque travailleur selon son salaire.

UNE JUSTICE SOCIALE

Devant un accidenté, tous arrivent à déceler le où, le quand, le pourquoi. Mais on n'arriva pas au *comment corriger la situation*, sans tâtonnements et rapiécages.

Les employeurs ne veulent pas être pénalisés puisqu'il est bien prouvé que 85 à 90% des accidents industriels sont d'origine humaine plutôt que technique. D'autre part les ouvriers, perdant une main, un poumon ou la vie, doivent-ils devenir les victimes innocentes sacrifiées à l'industrialisation ou à la construction du pays?

Face à ce problème les législateurs, unanimes, décidèrent de ne culpabiliser personne, de supprimer les poursuites au civil et au criminel et de créer une vaste mutuelle d'assurance couvrant tous les employeurs et tous les employés du Québec, suivant le système du "pas de faute".

On établit un plan quinquennal pour classifier les industries, ajuster les cotisations et couvrir tous les accidents. Aujourd'hui encore, on découvre de nouvelles maladies industrielles parce que des savants ont pu relier telle poussière à telle forme de maladie.

Cette longue expérience, accumulée dans les dossiers, sous ses aspects médicaux, financiers et juridiques, donne à la Commission des accidents du travail la capacité de *couvrir* tous les cas et la souplesse qui permet d'annexer l'indemnisation au coût de la vie. Être vrai pour tous, être juste pour tous, sans discrimination et favoritisme, ce n'est pas facile, mais c'est une gageure de tous les jours pour la Commission des accidents du travail.

L'ORGANISATION

Avec ses onze bureaux régionaux et ses 1800 employés, la Commission est dirigée par cinq commissaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Son autonomie est aujourd'hui un fait accompli.

M. le juge Robert Sauvé, depuis le 9 février 1977, en est le président. Avocat depuis 1955, il a fréquenté le London School of Economics et obtint un M.A. en administration publique à l'université de Washington. Directeur régional puis secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, de 1960 à 1967, il devint sous-ministre au ministère du Travail de 1968 à 1971, président de la commission des Services juridiques en 1972, juge de la Cour provinciale puis président de la CAT en 1977.

Ses qualités administratives dans ce directorat collégial et un grand sens social qui assure la crédibilité de la CAT devant l'opinion publique, l'ont préparé à cette fonction. Devant les méfiances de collusion avec les patrons ou les déceptions relatives à certaines décisions, M. Sauvé répond par une volonté sincère de se rapprocher du peuple, de laisser s'évaporer les soupçons malsains et de répondre à un accidenté par une générosité compréhensive. Sa marque est déjà là dans cette confiance générale.

Les quatre autres commissaires sont M. Jean-Marc Jodoin, Bertrand Bellemare, Roger Mathieu et J.-Gilles Massé, ancien ministre des Richesses naturelles.

Dans la seule année 1977, les Commissaires, auxquels M. Robert Sauvé a confié des secteurs précis, se sont réunis 43 fois comme tribunal d'appel et 56 fois en Conseil d'administration. Pour assurer la plus grande objectivité possible et ne pas paraître à la fois juge et partie, la CAT a remis ses pouvoirs judiciaires d'appel en dernière instance à la Commission des Affaires sociales, le 1er septembre 1977.

Pour aider les Commissaires, M. Gilles Néron a été nommé secrétaire général, M. Lionel Bernier, directeur des Services juridiques et MM. J.-P. Laperrière et Claude Mauger, responsables de deux bureaux de revision.

Le travail des Commissaires est préparé par une vingtaine de directeurs sectoriels et régionaux. Ces derniers doivent aussi appliquer les décisions prises par les Commissaires. Parmi les directions sectorielles, citons l'administration générale, les services juridiques, les services financiers, la direction de l'informatique, les services médicaux.

Les bureaux régionaux, surtout ceux de Québec (524, rue Bourdages) et de Montréal (au Complexe Desjardins) et tous les secteurs spécialisés voient à la bonne marche des dossiers. Ils *répondent à chaque cas particulier*, comme s'il était unique. Pour faciliter sa tâche dans cette forêt, la CAT s'est pourvue d'un ordinateur qui, par un réseau de télécommunications régionales et visionnement cathodique, permet de renseigner chaque accidenté de façon complète et précise sur l'état de son dossier. Durant 1976, la CAT mit au courrier plus de 600,000 chèques.

D'OÙ VIENT L'ARGENT?

Au 1er janvier 1978, la Commission des accidents du travail recevait les cotisations de 125,920 employeurs, soit presque la totalité du Québec. Elle encaissait la somme de \$335,300,000. Ajoutez \$52,200,000 en intérêts sur des dépôts et en cotisations arriérées et vous obtenez les revenus en 1976: \$387,500,000.

Sur une masse salariale de \$20,100,000,000., le taux moyen de cotisation qui, en 1976, était de \$1.87 par cent dollars a baissé, en 1977, à \$1.67. C'est peu si l'on considère l'ensemble des besoins (282,684 indemnisés) et c'est beaucoup si l'on tient compte des autres impôts qui grèvent les entreprises.

Comment sortir de l'impasse? Le seul moyen est de diminuer le nombre et la gravité des accidents et des maladies industrielles. Le ministre du travail, le président de la CAT et tout homme de bon sens le voient: "Il faut progressivement déplacer le total des indemnisations vers la prévention des accidents et des maladies."

Pour stimuler la prévention des accidents on a instauré un système de mérite-démérite: l'employeur qui réussit à diminuer le taux des accidents est récompensé par un dégrèvement de sa cotisation. Les autres chez qui les accidents augmentent, voient s'élever le taux de leur cotisation.

OÙ VONT LES DÉPENSES?

Les dépenses totales représentent \$386,500,000.

Sur ce total \$268,800,000 défraient le coût des accidents et \$35,100,000 les frais d'administration. Le solde

diminue la dette et va aux réserves du fonds d'accidents afin de verser annuellement les rentes nécessaires.

Le Conseil des ministres a décidé, en 1974, que tous les placements financiers de la CAT se feraient par la Caisse de dépôts et placements du Québec. Ce géant financier, par cette centralisation, joue un rôle capital sur la scène économique du Québec. La part des dépôts de la seule Commission des accidents du travail montait, au début de 1977, à \$405,778,000.

LES REPROCHES CLASSIQUES

À cause de cet immense appareil qui recueille les cotisations en montrant parfois les dents et qui distribue des chèques impersonnels et froids, la CAT doit affronter de nombreux reproches.

Le plus répandu est que la CAT est un *nid à patronage*. Certains croient que les influences politiques y jouent un rôle important et ils laissent entendre que le personnel n'est pas compétent et que l'efficacité dépendrait plus des "cordes" politiques que des blessures reçues.

Je n'y suis pas allé par quatre chemins. Nous avons exposé l'objection crûment. Les responsables avouent que c'était vrai en partie pour hier. Mais, aujourd'hui, chaque membre du personnel est recruté par la Commission de la fonction publique et personne n'échappe aux critères de compétence.

Les politiciens ont donc cessé de voir dans la CAT un parc de stationnement pour les amis de la famille ou du comté. La CAT requiert trop de spécialistes et un travail trop précis pour être un refuge.

Le deuxième reproche s'applique à toutes les bureaucraties du monde: "L'organisme est lent. *Mon* cas est enfoui quelque part et perdu. *On* ne me répond jamais. Mon médecin a dit blanc et le fonctionnaire a dit noir. Pas moyen de vivre quand l'indemnisation ne vient pas." Vous connaissez le refrain: la CAT serait lourde, lente, dictatoriale, abusive et sans humanité.

Il y a aussi cette caricature qui travaille dans ce filon: le fonctionnaire ne connaîtrait que deux commandements: en obéissant au premier il déclare au client que son cas ne le concerne pas: en obéissant au deuxième il dirige le client vers un deuxième fonctionnaire. Soumis à ce régime le client est au rouet comme l'écureuil dans sa cage tournante. Le pauvre Charlie Chaplin moderne sort bredouille comme devant!

Mais la réalité est tout autre: la CAT veut être efficace et humaine. N'oblige-t-elle pas l'employeur à défrayer les cinq premiers jours d'incapacité d'un accidenté? Elle lui remboursera cette somme et elle se rend responsable à partir du 6e jour.

Le chèque d'indemnisation tarde-t-il? La CAT explique qu'il lui faut tout de même être avertie de l'accident. L'employeur doit aviser la CAT dans les 48 heures et le rapport du médecin doit lui arriver dans les cinq jours. La CAT débute l'indemnité sur le rapport de l'un ou de l'autre. Le montant de l'indemnisation pour une incapacité partielle dépend largement du diagnostic médical. À quel médecin se fier? Le travailleur acceptera-t-il l'avis du médecin de la compagnie? L'employeur acceptera-t-il l'avis du médecin de la CAT? Et que vaut le rapport du médecin familial qui a traité le blessé?

Généralement le diagnostic médical est accepté. Mais quelque temps s'écoule pour constituer le dossier et transformer le verdict en chèque d'indemnisation.

Comme nombre de travailleurs n'ont pas de réserve financière, la remise rapide du chèque d'indemnisation représente un problème à résoudre. La moyenne d'hier était de 35 jours. Aujourd'hui un système de télécommunications transmet, quasi instantanément, les informations désirées sur écran cathodique, comme dans les grandes agences bancaires ou de tourisme. On est conscient des situations. On a la volonté de vaincre les poids d'inertie, celui d'un médecin oublieux, d'un employeur surchargé ou d'un fonctionnaire trop minutieux, quand ce ne sont pas les Postes qui se mettent en grève! On peut aujourd'hui parler de 14 jours.

La troisième objection réside dans l'insuffisance de l'indemnisation. Si la prestation ne tient pas compte de l'inflation, elle paraît un demi-salaire. La CAT a corrigé cette situation en indexant l'indemnité à la moyenne des rémunérations hebdomadaires des différents métiers telle qu'établie par Statistique-Canada. L'ajustement est devenu permanent.

Stimulée par les difficultés la CAT envisage une série de mesures pour mener l'idée sociale à ses conclusions logiques: 1) décentralisation plus poussée; 2) participation du travailleur à tous les échelons de son bien-être au travail; 3) la prévention, affaire de tous.

SE RAPPROCHER DU PEUPLE

Se rapprocher du peuple nécessite une large décentralisation administrative qui confère plus de pouvoirs aux onze bureaux régionaux dans l'administration des accidents du travail.

TABLEAU ILLUSTRANT LES PROGRÈS DE LA CAT

Année	Employeurs cotisés	Employés protégés	Masse salariale imposable	Demande d'indemnisation	Coût des indemnisations
1931	6,120				
1967	45,798	964,600	\$ 4,225,000,000	160,148	\$52,828,006
1970	71,866	1,300,000	\$ 5,898,000,000	180,520	\$67,067,049
1974	112,581	1,864,340	\$13,400,000,000	292,693	\$127,336,827
1975	117,772	1,950,000	\$14,494,000,000	283,855	\$176,359,000
1976	122,658	2,220,000	\$17,908,841,000	282,684	\$260,053,204
1977	125,920	2,400,000	\$20,100,000,000	277,487	\$268,798,000

- 1) Le système des opérations en 1976 a été modifié au point que les comparaisons doivent rester imprécises mais la tendance générale est nette.
- 3) Il y eut, en 1976, 5803 demandes d'indemnisation concernant les maladies professionnelles. Des 4432 cas étudiés, 3105 ont été acceptés et 1327 ont été refusés ou restent à l'étude.
- 5) En 1976, pour les décès, la CAT a distribué \$9,277,613. Les rentes accordées aux veuves et aux enfants sont majorées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation. Ainsi une veuve avec trois enfants mineurs reçoit en 1978, \$227.24 par mois et \$59.10 pour chaque enfant à sa charge.
- 2) Il y eut, en 1976, 730 demandes en indemnisation par des victimes d'actes criminels dont 434 ont été acceptées, 116 rejetées et 180 sont encore à l'étude. La loi date de 1972.
- 4) En 1976, la Réadaptation sociale a pris en charge 5846 accidentés du travail et 3,317 ont pu réintégrer le marché du travail ou voir leur cas se régler.
- 6) Actuellement tous les employés du Québec, à l'exception des employés domestiques et les employés de ferme, sont couverts par la CAT, même si l'employeur n'a pas payé ses cotisations.

Autrefois, la centralisation de tous les dossiers à Québec expliquait une certaine lenteur dans les services et les juridictions. Aujourd'hui, les accidentés du travail n'ont qu'à consulter le bureau le plus proche. Demain, il est probable que la décentralisation s'appliquera aussi aux maladies industrielles.

On s'est aussi aperçu que plusieurs ministères possédaient des juridictions faisant double et triple emplois, ainsi existaient des inspecteurs du ministère du Travail, des recherches naturelles, des Affaires sociales, etc. Des inspecteurs oeuvraient pour le bois, d'autres pour les mines, ou l'hygiène, etc. Un Comité inter-ministériel a été formé pour étudier cette imbrication pratique des fonctions.

Une réforme en profondeur sur la santé, la sécurité au travail et l'économie des moyens, devrait bientôt voir le jour par la publication d'un Livre Blanc. L'employeur, le travailleur et l'État le préparent conjointement en vue de rendre la législation plus humaine, plus efficace et plus rapprochée de l'homme de chez nous.

FAIRE PARTICIPER LE TRAVAILLEUR

Doit-on accepter les accidents comme chose normale? Et pourquoi devrions-nous nous installer dans le fatalisme et la passivité? Au contraire, il faut éduquer chacun et prévenir les accidents. L'idéal consisterait en un régime de travail où accidents et maladies disparaîtraient. En fait, un pays peut difficilement les éviter totalement. Mais il peut créer les conditions qui diminueront notablement leur fréquence.

Si la décentralisation des bureaux accélère le service et rapproche le public de la CAT, l'action sociale de l'avenir doit être axée sur la prévention des accidents.

L'État, par sa législation et par les règlements de la CAT, insiste sur un programme de sécurité dans les entreprises. Depuis 1973, la CAT offre un système de mérite ou de démérite: 34,889 employeurs ont vu diminuer leur moyenne d'accidents et, à la fois, leur cotisation à la CAT. De plus, l'État oblige à maintenir un poste de premiers soins

et même un médecin résident, selon l'importance de l'entreprise.

Une grande partie de la prévention dépend du médecin. Le Québec a besoin de médecins spécialisés en médecine du travail ou en médecine industrielle, préparés pour une prévention scientifique et méthodique.

À Québec, au récent congrès de l'Association de médecine industrielle, les 400 participants ont étudié ce que la France, la Suède et les États-Unis accomplissent dans ce domaine. En particulier le Dr David Wegman a décrit les cours du *Harvard School of Public Health*. Des tables rondes ont étudié les moyens les plus efficaces pour lutter contre le bruit, les pneumoconioses, les produits toxiques et les accidents plus fréquents (électricité, transports, négligences, etc.) (*Le médecin du Québec*, décembre 1977 p. 63 et 73).

Dans la prévention des accidents, le travailleur n'est-il pas l'artisan le plus intéressé? Or dans une conférence (11 novembre 1977), M. Robert Sauvé, président de la CAT, n'a pas mâché ses mots: le travailleur n'est pas mobilisé dans l'offensive contre les accidents qui le menacent! En fait, la plupart des entreprises l'ont oublié. Pourtant la loi demande que, face à la prévention, les associations soient paritaires, c'est-à-dire formées d'employeurs et de travailleurs.

Lorsque la prévention n'est organisée que par les seuls employeurs, elle prend un petit air paternaliste qui semble dire aux travailleurs: "Attention à ta vie, à mon usine et à mes profits!" Ici nous simplifions des efforts qui se veulent sincères mais trop souvent ces mêmes efforts sont interprétés dans cette veine goguenarde.

Au contraire si la prévention devient l'affaire conjointe des employeurs et des employés, où "le travailleur lui-même est impliqué dans la recherche des moyens à utiliser pour éviter les accidents", toute l'attitude des travailleurs change et les mesures de prévention ont, maintenant, l'air de dire: "Attention à ma vie, à ma famille, à mon gagne-pain!" L'emploi différent des adjectifs possessifs exprime un aspect de la profonde révolution culturelle du monde moderne.

Tout devient participation et éveil communautaire. La participation des travailleurs et des employés aux programmes de prévention signifie l'instauration de comités paritaires. La Commission des accidents du travail est consciente que cette orientation représente la ligne du progrès. À l'avenir seules les associations où les travailleurs seront présents obtiendront des subventions: "Nous croyons à la prévention, disait le président, mais à la condition qu'elle soit faite de façon paritaire. Pour les associations qui rempliront ces conditions il y aura des fonds, et toujours plus abondants".

Peut-être est-ce même par le biais de la prévention que le Québec accomplira un pas immense dans le progrès social. La participation paritaire aboutira à la gestion sociale de l'entreprise. C'est une conclusion logique aux exigences modernes de la communication et de l'action commune dans l'entreprise.

DES EXEMPLES

Nous avons parlé d'organisation, de finances et de progrès mais avons-nous oublié l'accidenté? Au contraire, il est le personnage principal. La Commission n'est pas un entrepôt de dossiers. Elle entretient un vivant dialogue avec des personnes qui ont un visage, une famille, une histoire, et un problème à résoudre.

On classe les accidentés en cinq grandes divisions d'incapacité: 1) l'incapacité temporaire totale (ITT); 2) l'incapacité partielle temporaire (IPT); 3) l'incapacité totale permanente (ITP); 4) l'incapacité partielle permanente (IPP); 5) l'incapacité complémentaire due à des causes psychologiques ou à des retentissements sociaux importants. Par exemple quel employeur engagera un homme qui n'a plus qu'un oeil, qui a dépassé la cinquantaine, ou qui a perdu le pouce et l'index? L'apprentissage d'un autre type de travail n'est pas toujours facile ni même possible.

Les accidents affectent toutes les parties du corps chez les femmes et chez les hommes: 8% des cas concernent la tête (crâne, yeux, figure); 22% la poitrine, le ventre, le dos, la colonne vertébrale; 38% les bras, les mains et les doigts;

26% les jambes et les pieds; 5% les parties internes ou génitales et le corps en général.

Les causes sont multiples: les machines, les chantiers de construction, les surfaces de travail, les scies mécaniques, les clous-broches-aiguilles, les outils, les éboulements-effondrements et les particules en suspension, etc.

Les maladies industrielles proviennent généralement d'une intoxication par les poussières des carrières, des mines ou des métaux. Presque tous les métaux dégagent une poussière d'une certaine concentration qui durcit les voies respiratoires ou favorise une forme de cancer, si la prévention n'est pas efficace. On sait aujourd'hui que l'amiante, la silice, le mercure, le chrome, le cuivre, le zinc, le fer, l'uranium, etc. sont toxiques. Les prélèvements de poussières dans l'air, sur les lieux du travail, devront être lus à la fois par un représentant de l'entreprise et par un représentant des travailleurs.

En 1977, la CAT reçut 6,498 demandes d'indemnisation pour maladies industrielles. Tous les mineurs et la plupart des travailleurs de produits synthétiques doivent passer par des examens radiologiques annuels. La surveillance sera permanente. Les travailleurs affectés seront réorientés. La décentralisation de la CAT accentue cet aspect préventif.

L'écologie industrielle ou la lutte contre la pollution dans les entreprises d'extraction ou de transformation des métaux ou des matières toxiques, ainsi que l'élimination de leurs déchets, ne fait que commencer au Québec. Autour des usines, on veut des cours d'eau et des plages disponibles aux familles des travailleurs, pour leur santé et leurs loisirs.

À part les blessures et les maladies, il y eut 266 décès en 1976 sur le terrain du travail et 209 en 1977, soit une baisse de 22%. Les indemnisations coûtèrent près de dix millions. La liste est infiniment triste: accidents routiers, écrasements par véhicules ou écroulements, électrocution, brûlures, noyades, le heurt d'un objet pesant, une chute fatale ou une pneumoconiose, etc. La mère et les enfants sont aussi des victimes. Il faut assurer leur avenir.

LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Le ministère de la Justice a demandé à la CAT d'administrer la loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels: un bandit dévalise une banque, vise un policier et tue une mère qui revenait de l'épicerie; un misanthrope place une bombe dans un corridor et tue des innocents; un pyromane s'amuse à voir brûler la maison de son voisin; un fou s'empare d'un autobus et le catapulte sur le restaurant du coin, etc. 584 personnes ont été victimes d'actes criminels en 1977. La CAT a versé, l'an dernier, la somme de \$2,837,986. pour indemniser ces victimes.

La CAT administre aussi la loi visant à favoriser le civisme. Cette loi indemnise toute personne qui subit un préjudice en portant secours à une personne dont la vie ou l'intégrité physique pourrait être en danger.

LE VISAGE HUMAIN DE LA CAT

Ces exemples font voir comment toute la société devient solidaire devant les souffrances et les iniquités sociales. Personne ne cherche à installer un paradis terrestre mythique mais tous désirent aménager l'espace et la qualité du temps. La CAT est un bon exemple de cette philosophie de la solidarité humaine.

La lecture des rapports annuels présente les progrès accomplis par la CAT. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'elle trouva réponse à tous les accidentés du Québec. Des hommes ont répondu aux événements ou, parfois, les ont anticipés.

Le visage humain de la CAT se révèle surtout dans les cas de rééducation. Ces accidentés sont habituellement handicapés pour longtemps. Leur réadaptation au travail ou à la vie, nécessite des soins spéciaux. Référés maintenant aux hôpitaux du ministère des Affaires sociales, ces travailleurs reçoivent tous les soins médicaux, thérapeutiques, psychologiques et tous les médicaments requis par la physiothérapie. La CAT met à leur service ce que le pays peut offrir de mieux. Elle les délivre des angoisses qui pourraient survenir: leur famille a évité le désastre absurde: elle est soutenue.

PERSONNALISATION DU SERVICE

On assure que dans 90% des cas au moins, la CAT ne voit pas l'accidenté. Avertie par l'employeur et le médecin, la CAT entre en activité et la plupart des accidentés n'ont pas besoin de se présenter en personne. Chacun reçoit son indemnisation sans autre réclamation.

Aussi des personnes ou des groupes parleront de cette immense bureaucratie de la CAT, de ses services impersonnels. En pressant ce sujet on peut facilement rencontrer la démagogie.

L'évidence montre que dans un cas sérieux, il faut poser beaucoup de questions. Il y a alors le choc du privé et du public. Beaucoup de gens n'aiment pas voir l'État ou ses représentants se mettre le nez dans leurs affaires personnelles. Ils préfèrent l'impersonnalisation des services et le chèque apporté par le facteur, sans autre explication à donner.

D'autres ont besoin de se confier davantage et cherchent une sécurité psychologique. Qui n'a rencontré cette veuve qui racontera pour la centième fois, sans en être priée, l'histoire du décès de son "pauvre mari". Il faut écouter. Ces gens préfèrent des services personnalisés dans les grandes villes anonymes. Encore faut-il comprendre le fonctionnaire qui en a vu d'autres et qui, à certains jours, est plutôt bousculé.

Dans sa lutte contre une géographie sauvage ou dans l'édification des villes, l'homme laisse derrière lui comme une rivière polluée de souffrances. Chacun travaille la nature et laisse, collés aux choses, une goutte de sang, un lambeau de chair ou une parcelle de son âme.

La CAT est aux écoutes de ces cris et de ces meurtrissures. Le dossier qui circule de bureau en bureau, parle de chair, de déracinement, de compétence diminuée, de famille inquiète, de régions menacées. La CAT ne s'occupe pas des triomphes de l'État qui avance. Elle recueille les échecs humains et le poids de la douleur. Elle ne distribue pas des dons mais des dus.

Notre Commission des accidents du travail est ce qu'elle est. Si nous considérons le haut niveau de vie du Québec, elle se compare avantageusement avec les organisations similaires de tout autre pays. Elle peut même être citée en exemple à un triple point de vue: l'efficacité de l'organisation, le sens de la justice sociale et une sympathie agissante pour l'homme démuné. Ainsi le Québec participe à l'amélioration de la condition humaine.



RUMILLY ET SON PAPINEAU

par Pierre Trépanier

Inlassablement, depuis 50 ans, monsieur Robert Rumilly poursuit son patient labeur. On peut dire, sans exagération, qu'il a révélé les Québécois à eux-mêmes dans sa monumentale *Histoire de la province de Québec*, vaste fresque qui reconstitue notre cheminement collectif des débuts de la confédération à la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est en pionnier qu'il a débroussaillé cet immense domaine, quasi vierge jusque-là: les autres historiens avaient préféré explorer le régime français ou les premières décennies du régime britannique. Aucun autre État-membre de la fédération canadienne ne peut s'enorgueillir d'une oeuvre comparable, ainsi que l'a déjà souligné P.B. Waite. L'activité intellectuelle de M. Rumilly est à ce point liée à notre vie culturelle que nous prenons désormais pour acquise, bon an, mal an, la parution de deux ou trois volumes signés de sa plume. Il nous offre cette fois une biographie de Papineau¹.

La biographie, à mon sens, échappe à sa condition de genre mineur si, tout en campant un personnage, tout en narrant sa vie, elle ressuscite l'époque et la société, inséparables de son existence. Le milieu façonne les destins individuels de même que les individus tentent d'aménager le milieu. M. Rumilly ne comprend pas autrement son rôle de biographe. Fidèle à lui-même, il continue à manifester les belles qualités d'écrivain auxquelles il nous a habitués: style à la fois sobre et nerveux, langue simple, directe, souci du détail suggestif, du trait évocateur, art consommé de l'esquisse en quelques touches adroites. Son personnage est un géant à l'échelle québécoise. Les événements tragiques qui ont marqué sa vie et celle de ses contemporains retentissent encore dans la mémoire collective, souvenirs lancinants, qu'on se surprend sans cesse à tourner et retourner en tout sens, à soupeser ou simplement à méditer, avec malgré soi des pincements au coeur. Ainsi s'explique l'intérêt que, présente ce gros ouvrage, qui est aussi un grand livre.

* * *

La tâche du critique, jamais facile, devient extrêmement délicate quand c'est le livre d'un ami qu'il faut juger. S'il ne se surveille pas, il risque de tomber dans la partialité. S'il s'efforce à l'objectivité autant qu'il peut, il risque de verser dans l'hypercritique, dans une réaction excessive, et

d'aboutir à l'injustice. Téméraire, je vais essayer de louvoyer quand même entre ces écueils.

J'ai gardé de mon premier contact avec M. Rumilly un très vivace et très agréable souvenir. J'avais manifesté le désir de faire sa connaissance. Il avait bien voulu m'inviter à déjeuner au *Castel du Roi*, petit restaurant français de Montréal. Le jour convenu fut radieux. C'était au printemps 1972. Je ne sais pourquoi, je m'étais imaginé un intellectuel froid, roide, un peu comme certains portraits nous représentent Thomas Chapais. Au lieu de cela, me tendait la main un homme aimable et franc, sans prétention aucune, brillant causeur, enjoué, tout à fait sympathique. Les longs et passionnants entretiens qui ont suivi, avec pour décor son bureau tapissé de livres, dans le calme studieux de sa maison de Mont-Royal, ont consolidé cette première impression. C'est ainsi qu'est née une amitié, en dépit de la cinquantaine d'années qui nous séparent et des inévitables divergences d'opinions, mais grâce à une commune passion pour l'histoire québécoise.

* * *

Deux ordres de considérations retiendront notre attention: d'abord l'interprétation que propose l'auteur du personnage complexe que fut Papineau et des événements majeurs dont il fut l'acteur principal; ensuite, l'évolution de cette interprétation à quelque 40 ans d'intervalle. Car l'auteur a déjà publié chez Flammarion, en 1934, une biographie de Papineau, que Bernard Valiquette a rééditée dix ans plus tard.²

L'évolution de l'interprétation ne découle pas d'une évolution idéologique: M. Rumilly a toujours professé les mêmes doctrines³. L'explication que je proposerais est que l'auteur, au moment de la première édition, n'avait pas encore réussi à dégager sa conception personnelle des faits et des hommes de la décennie 1830. Aussi son premier *Papineau* se ressent-il de l'influence de certains de ses prédécesseurs, tel Laurent-Olivier David, auteur des *Patriotes de 1837-1838*, et peut-être aussi d'une certaine ambiance à la veille du centenaire de la rébellion⁴. Bref, émigré de fraîche date, l'auteur ne possédait pas cette érudition qui le servira si bien par la suite.

Le Papineau que peignait l'auteur en 1934 et en 1944 était un homme équilibré⁵, sûr de ses moyens, mais victime de la fatalité: "Et comment faire, dans les bouleversements de l'histoire, la part de l'homme et celle de la destinée⁶?" L'auteur ne réfutait pas Papineau qui attribuait "le recours aux armes à une provocation préméditée et montée par les oligarchiques⁷". On sait que Gérard Filteau, dans son *Histoire des Patriotes*, opte pour la thèse du complot. Tout en reconnaissant que le livre de Filteau est "documenté et intéressant", M. Rumilly y voit "un pamphlet en faveur des patriotes⁸". Mais l'interprétation qu'il proposait en 1934 n'était pas absolument inconciliable avec celle de Filteau. Sans innocenter Papineau et les patriotes, il les excusait: "... les patriotes n'étaient pas les seuls surexcités. Sans remonter aux causes lointaines, les responsabilités immédiates des désordres de 37 sont, au moins, bien partagées⁹". Les événements de 1837-8 lui apparaissaient alors comme le soulèvement d'un peuple humilié par un pouvoir étranger. Au-delà des ruines matérielles et des souffrances, il fallait voir la victoire morale:

Les événements des derniers mois ont secoué le pays, réveillé un peuple pour qui l'assoupissement serait mortel. Pendant longtemps, très longtemps peut-être, il y aurait, dans la vie canadienne, au seul énoncé du millésime 1837, un regain d'audace, de fierté, et chez le conquérant un peu de cette crainte qui amorce la sagesse. Les Canadiens avaient relevé la tête, et montré qu'ils ne se laisseraient pas sans révolte réduire à merci. Sur Montréal et sur la campagne, un souffle épique avait passé. Ce sont là des choses qui influent sur l'avenir d'une race. Il n'y a pas de lutte, il n'y a pas d'enthousiasme, il n'y a pas de sacrifice et d'héroïsme qui soient vains. On le comprendrait sans doute un jour; on en tiendrait compte; on l'expliquerait aux petits enfants du Canada étudiant l'histoire de leur pays¹⁰.

Bien sûr, le contexte peut faire croire que ce sont les réflexions mêmes de Papineau, mais ce qu'il faut remarquer, c'est que dans la dernière édition, ce passage est biffé.

Aussi bien, l'évaluation de l'homme et de ses responsabilités n'est plus la même. Une certaine sévérité remplace

l'indulgence. L'auteur n'a pas voulu élaborer sa thèse, en conclusion de son ouvrage, mais il l'a livrée par bribes ici et là. Quelle est-elle?

L'auteur pénètre plus profondément dans la psychologie de son personnage, dont la force morale l'impressionne moins désormais, dont les nerfs ne semblent plus aussi solides:

Mais en novembre 1837, devant la réalité du désordre immédiat, inévitable, et dont la responsabilité pourra lui être — lui sera sûrement — imputée, un déclic a joué, un ressort s'est brisé. Le sol qu'il foulait d'un pas si ferme se dérobe. Papineau n'est plus l'infailible, sûr de sa route, si escarpé devant les gouverneurs, qui n'écoutait les remontrances de personne. Il est désormais, et restera, le plus irrésolu, le plus influençable des hommes¹¹.

Quant aux responsabilités, pas plus qu'en 1934, M. Rumilly ne met en doute la sincérité de Papineau¹², mais il l'apostrophe cette fois comme un procureur au terme de son réquisitoire:

Mais comment ne voyez-vous pas, Louis- Joseph Papineau, qu'on ne pousse pas un peuple d'assemblée en assemblée, d'excitation en excitation, d'accès de fureur en accès de fureur, sans aboutir au point de fatalité où la suite des événements nous échappe — où les fusils partent tout seuls¹³?

M. Rumilly se montre désormais moins disposé à accabler le destin pour soulager la conscience de Papineau, à qui il oppose les "trois sages du parti réformiste": John Neilson, Augustin Cuvillier et Denis-Benjamin Viger¹⁴.

Il ne s'agit plus d'un soulèvement national, dressant francophones contre anglophones, mais d'un affrontement idéologique¹⁵. Voilà pourquoi l'auteur insiste tant sur l'importance numérique et qualitative des éléments anglophones dans les rangs des patriotes. Pour la même raison, il rappelle l'exemple contagieux des révolutions européennes de 1789 et 1830 et souligne le parallélisme des événements hauts et bas-canadiens. Il en appelle à

Papineau lui-même, qui, dans une conférence prononcée le 17 décembre 1867, déclarait:

Non, il n'est pas vrai que les discussions politiques qui ont été si acharnées dans les deux Canadas fussent une lutte de races. Elles étaient aussi âpres dans le Haut-Canada où il n'y a qu'une nationalité qu'ici où il y en a deux. Les majorités de toutes deux étaient des amis désintéressés des droits, des libertés, des privilèges dus à tous les sujets anglais¹⁶...

Il n'est plus question de "résultats moraux", ni de "souffle épique". Sans accabler Papineau, l'auteur n'est pas tendre pour lui. Il note, par exemple, que, alors que la répression s'abat sur les rebelles et qu'on est à la veille de la sanglante bataille de Saint-Eustache, Papineau écrit des lettres, "claquemuré dans son confortable refuge"¹⁷, la "résidence cossue"¹⁸ des Porter, à Albany. Après avoir évoqué la conférence de Papineau à laquelle on vient de faire allusion — qui était "la dernière apparition du grand vieillard en public"¹⁹ —, l'auteur, enthousiaste, écrivait en 1934:

Nous nous sommes demandé, dans le cours de cet ouvrage, si Papineau n'était pas venu au monde un demi-siècle trop tôt. Tout compte fait, il est bien venu à son heure, et surtout pour sa gloire. Joseph Papineau, Lafontaine, Cartier, d'autres ensuite, furent de grands parlementaires. Louis-Joseph Papineau, avec ses faiblesses et ses vertus, est un héros national²⁰.

Et de citer un poème de Fréchette, exaltant celui qui "fut juste parmi les justes, Et le plus grand parmi les siens". Supprimés, les éloges en prose et en vers, dans l'édition de 1977. Dans cette dernière, M. Rumilly choisit de reproduire un jugement de la *Democratic Review*, commentant la conférence de Papineau: "Un des plus grands hommes des temps modernes", notait-elle avant de conclure: "Malgré ses brillantes qualités de parlementaire, M. Papineau n'était pas l'homme pour mener à bien une révolution"²¹.

Papineau a-t-il pris la poudre d'escampette à Saint-Denis? M. Rumilly a compulsé les éléments du dossier, exa-

miné les arguments²². Sa conclusion est négative²³. Non, Papineau n'a sans doute pas fui à Saint-Denis, mais il n'était plus en possession de ses moyens. Autrement, comment lui, le chef incontesté, aurait-il toléré que des subalternes lui dictent sa conduite? Est-ce bien le même Papineau qui, au début de 1831, avait "l'intime conviction d'être le héraut de son peuple" et qui, la tête un peu tournée par les fumées de l'encens, "accentu[ait] sa propension autoritaire"²⁴. Papineau, paralysé par l'irrésolution, était presque tombé dans l'hébétude. Hésitant, il le serait longtemps, aussi tard qu'en 1843²⁵.

M. Rumilly émaille son texte d'observations intéressantes sur les phénomènes révolutionnaires. Quelques-unes de ces remarques invitent à des rapprochements avec certaines réflexions de Raymond Boudon sur l'*effet pervers*, c'est-à-dire une conséquence, une répercussion, un résultat non voulu par les acteurs. Boudon rappelle la constatation de Tocqueville, selon qui "les chances de promotion, d'ascension n'avaient jamais été aussi grandes en France que dans la période qui a précédé la Révolution"²⁶. M. Rumilly attire l'attention sur un semblable paradoxe: c'est dans la vallée du Richelieu que les troubles éclatent et prennent le plus d'ampleur²⁷. Or, note l'auteur, "nulle région de la province ne respire à un tel degré l'aisance, l'agrément de vivre"²⁸.

On s'en étonnerait si l'on ne savait que les révolutions ne couvent pas forcément, et loin de là, parmi les populations les plus pauvres, qui cherchent plutôt la protection d'un bras fort, d'un dictateur. L'aisance même de la vallée du Richelieu [...] favorise l'effervescence intellectuelle et politique²⁹.

Mais le tableau que brosse l'auteur de cette région laisse quelque peu songeur. D'une part, il évoque ces "beaux villages agricoles, qui expédient du blé aux États-Unis par la voie du lac Champlain et ne souffrent pas trop de la gêne générale"³⁰; d'autre part, il nous montre la ménagère qui "tisse l'étoffe nécessaire à l'habillement" et le fermier qui "fabrique sa charrette et répare lui-même les harnais"³¹. Il me paraît y avoir une contradiction entre cette apparente autarcie et l'agriculture commercialisée que l'auteur nous donne comme l'assise de la prospérité du Richelieu³². D'ail-

leurs l'auteur l'observe lui-même: "Une crise économique stimule le mécontentement³³". Il ne nie donc pas qu'il faille tenir compte de ce facteur, mais il refuse de le considérer comme déterminant: "Imputer l'insurrection de 1837 à des causes économiques, suivant une mode d'ailleurs périmée, serait méconnaître les ressorts passionnels qui font agir les hommes³⁴". Ces aspects psychologiques et l'action de personnalités puissantes s'ajoutent à l'explication que privilégie l'auteur: les influences idéologiques: "La vocation révolutionnaire de cette heureuse région [du Richelieu] étonnerait si l'on ne se rappelait que des cultivateurs à l'aise ont envoyé leurs fils au collège, où ils ont célébré les Trois Glorieuses³⁵".

Mais M. Rumilly nous indique lui-même une autre piste de recherche qu'on aurait aimé le voir explorer davantage. Je veux parler de l'opposition des groupes sociaux. Revenons à la vallée du Richelieu. Les cultivateurs enrichis, nous apprend l'auteur, envoient leurs fils au collège, qui deviennent avocats ou notaires. Puis il remarque: "Avocats et notaires substituent leur influence à celle de la noblesse³⁶". Il continue: "Quelques fortes personnalités font le reste". Et quand on lit les exemples qu'il propose, on se rend compte qu'il énumère les éléments d'une nouvelle élite laïque en mal de s'imposer dans la société et de faire reconnaître la notion qui est la sienne: aux avocats et notaires s'ajoutent un ancien instituteur devenu huissier et deux commerçants, "qui sont respectivement lieutenant et capitaine de milice³⁷". Plus loin, en parlant des *Fils de la Liberté*, il commente: "Des jeunes gens qui viennent de terminer leurs études, mais qui, sans débouchés, forment une sorte de prolétariat intellectuel, se lancent dans la politique d'opposition³⁸". Donc les troubles de 1837-38 ont une dimension sociale, qu'on ne peut négliger³⁹.

* * *

En somme, pour M. Rumilly, les soulèvements de 1837-38 sont des phénomènes idéologiques, des manifestations du grand combat d'idées qui agite l'Occident, champ clos où s'affrontent depuis 1789 Révolution et Contre-Révolution. Cette interprétation paraît juste, mais ne doit pas être considérée comme exclusive. Complexes, les événements de 37-38 sont susceptibles de lectures multiples et complémentaires. L'auteur admet lui-même, à quel-

ques reprises, que la lutte a eu aussi un caractère ethnique et culturel, qui lui semble cependant secondaire⁴⁰. Je ne crois pas qu'il soit possible d'écarter tout à fait cette dernière analyse. À sa manière, le Bas-Canada a participé au mouvement des nationalités, au printemps des peuples, qui, avec la révolution industrielle et les grandes migrations, constitue la vague de fond du XIXe siècle. On n'a pas à s'en étonner. L'idée de souveraineté populaire, éminemment révolutionnaire dans l'Europe des rois de droit divin, s'est traduite par l'émergence des revendications nationales: 1789, 1830, 1848 le prouvent. Mais le débat reste — doit rester — ouvert: en histoire, il ne saurait y avoir d'affaire classée.

- 1 *Papineau et son temps*, Montréal, Fides, [1977], t. 1 (1791-1838), 643 p. et t. 2 (1838-1871), 594 p. (Collection "Vies canadiennes".)
- 2 *Papineau*, Paris, Flammarion, [1934], 307 p. *Papineau*, Montréal, Bernard Valiquette, [1944], 281 p. Comme j'avais sous la main l'édition de 1944, c'est avec elle que j'ai fait la comparaison.
- 3 "Des idées qu'il défendait beaucoup nous paraissent fausses, mais nous ne pouvons nous retenir d'admirer la sincérité, l'unité, la droiture de cette existence", notait à l'époque M. Rumilly en parlant de Papineau (*op. cit.*, 1944, p. 262).
- 4 En revanche, il avait lu aussi Alfred Duclos De Celles, pour qui les patriotes n'étaient pas des héros (*op. cit.*, 1944, p. 91). Dans la biographie de 1977, l'auteur fait grand cas de Thomas Chapais, "dont le grand travail est parfois, pour raisons idéologiques, en partie ou totalement dédaigné" (I: 111). Or Chapais juge sévèrement Papineau et ses disciples.
- 5 Rumilly confronte Lamennais à Papineau, et la comparaison tourne à l'avantage de ce dernier (*op. cit.*, 1944, p. 194).
- 6 *Op. cit.*, 1944, p. 170.
- 7 *Op. cit.*, 1944, p. 171.
- 8 *Op. cit.*, 1977, I: 315.
- 9 *Op. cit.*, 1944, p. 143. Voir aussi p. 147.
- 10 *Op. cit.*, 1944, p. 172. Cf., dans le même ouvrage, p. 95: "Parlant ainsi par la voix de Papineau, le peuple canadien français avait effacé dans son âme toute trace de la défaite. Il retrouvait, il affirmait sa fierté nationale."
- 11 *Op. cit.*, 1977, I: 494. Dans la version de 1944, l'auteur ne faisait aucune observation à ce sujet (p. 146).
- 12 *Op. cit.*, 1977, I: 450, 586.
- 13 *Op. cit.*, 1977, I: 450.
- 14 *Ibid.*, p. 180-1.
- 15 *Ibid.*, I: 95, 111, 151, 167, 172-3, 186, 193, 198-9, 202, 210, 213, 246, 251-2, 255, 260, 274, 286, 287, 290, 298-9, 309, 316-7, 328, 332-3, 338, 344, 349, 355-6, 360-70, 379, 384-400, 415, 420, 422, 443, 447-9, 453-4, 457, 468-9, 481, 482, 541, 547-9, 573-5, 599, 602; II: 125, 134, 164, 193, 199, 374, 549.

- 16 *Op. cit.*, II: 549.
- 17 *Op. cit.*, I: 545.
- 18 *Op. cit.*, I: 542.
- 19 *Op. cit.*, 1977, II: 547. Même formule dans l'édition de 1944 (p. 261).
- 20 *Op. cit.*, 1944, p. 262.
- 21 *Op. cit.*, 1977, II: 551.
- 22 *Op. cit.*, 1977, I: 512-6, 587-8, 598; II: 30, 134-5, 161, 193-4, 279, 340-50, 526.
- 23 *Op. cit.*, 1977, II: 350.
- 24 *Op. cit.*, 1977, I: 219.
- 25 *Op. cit.*, 1977, II: 279.
- 26 *L'Express*, 9-15 janv. 1978, p. 67. Boudon soutient qu'"injustices, inégalités, conflits ne sont pas nécessairement le reflet de phénomènes de domination".
- 27 Pour F. Ouellet, l'explication vient du fait que les régions qui sont le plus restées fidèles au blé, parce qu'elles renfermaient des sols les plus riches, sont celles qui souffrent le plus de la crise agricole, de la crise du blé. Or dans la région de Québec, l'industrie du bois amortit la crise alors que dans la région de Montréal c'est précisément "l'absence de contrepoids à la crise du blé [qui] est le le fait le plus frappant" (*Le Bas-Canada...*, p. 283).
- 28 *Op. cit.*, 1977, I: 430.
- 29 *Loc. cit.*
- 30 *Loc. cit.*
- 31 *Loc. cit.*
- 32 L'auteur souligne que c'est la classe aisée qui fournit les chefs du mouvement révolutionnaire (*Op. cit.*, 1977, I: 433 et 548, n. 1).
- 33 *Op. cit.*, 1977, I: 481.
- 34 *Loc. cit.*
- 35 *Op. cit.*, 1977, I: 351.
- 36 *Op. cit.*, 1977, I: 430.
- 37 *Loc. cit.*
- 38 *Op. cit.*, I: 461.
- 39 Fernand Ouellet insiste beaucoup, dans ses travaux, sur cette dimension.
- 40 "Les abus peuvent tout de même se doubler, dans le Bas-Canada, d'une sourde animosité raciale. Et diverses inquiétudes latentes risquent d'opposer le groupe catholique et le groupe protestant, le groupe francophone et le groupe anglophone" (*Op. cit.*, 1977, I: 95). Et au sujet du projet d'union de 1822: "Les arrière-pensées ne sont pas les mêmes chez tous. Le but, pour plus d'un, est de donner la prépondérance à l'élément anglais, renforcé par l'immigration" (*Ibid.*, p. 111).



Influence du milieu étudiant québécois sur l'action de l'Église catholique

par Georges Allaire

Le but de ce travail est d'indiquer l'influence que possède le milieu étudiant québécois sur les cadres religieux catholiques qui y travaillent. Pour ce faire, il faut (1) établir les normes sociologiques inhérentes à l'Église catholique; (2) il faut voir l'attitude des étudiants face à l'Église catholique; et (3) il faut voir l'attitude des responsables ecclésiaux en réponse au milieu étudiant.

I- Les normes sociologiques de l'Église catholique

Cette institution est un phénomène historique et n'est donc pas scientifiquement nécessaire. Son oeuvre consiste (1) à transmettre intégralement le message du Christ aux hommes concernant la nature de Dieu et le dessein historique de Dieu sur l'homme; (2) à donner et maintenir la vie même du Christ aux hommes par les gestes divins que sont les sept sacrements; et (3) à révéler la loi naturelle et la loi d'amour comme obligatoires pour l'homme. La nature de Dieu, le projet historique divin et les moyens particuliers pour assumer la vie de Dieu ne sont pas des données des sciences de l'homme. Leur révélation et usage sont soumis à une autorité charismatique responsable de leur intégrité: la hiérarchie ecclésiale selon le mouvement descendant. Le projet ecclésial, dans l'essentiel, est donc "aristocratique". Les structures ecclésiales peuvent s'ouvrir à une participation plus ou moins grande au conseil et à la décision. Mais la mise sur pied de structures ecclésiales variables est soumise à l'approbation et à la révocation de l'autorité hiérarchique supérieure, et l'exercice de ces structures est aussi soumis à l'approbation et à la révocation de l'autorité hiérarchique supérieure.

Dans le travail précédent nous avons vu la mentalité démocratique s'introduire dans l'Église catholique au Québec, mais cette mentalité ne niait pas l'autorité supérieure des échelons hiérarchiques. Elle cherchait uniquement à favoriser une participation accrue à chaque membre du "Peuple de Dieu" dans la mission d'Église.

Il existe aussi personnes et groupements "catholiques" qui cherchent à construire des communautés de chrétiens pratiquant le libre examen. Ce phénomène religieux, même lorsqu'il provient de milieux antérieurement catholiques,

demeure un phénomène différent du phénomène catholique et le nom de catholique, s'il y est conservé, ne sert qu'à l'équivoque.

II- Les étudiants québécois face à l'Église catholique

A- Les données:

Guy Rocher écrivait en 1971 qu' "en certains milieux, c'est l'incroyance qui est devenue sociologique, à tel point qu'il est difficile de s'y affirmer croyant sans paraître marginal et que, le respect humain aidant, il est beaucoup plus facile de s'y dire incroyant... Cette observation est exacte, en particulier, pour le monde des jeunes. Il faut beaucoup de courage à des étudiants de CEGEP pour dire qu'ils sont croyants, qu'ils participent à un mouvement chrétien, qu'ils fréquentent l'église le dimanche, qu'ils sont lecteurs à la messe, etc." ("L'incroyance comme phénomène sociologique", *Communauté Chrétienne*, no-déc. 71, pp. 358-9)

En 1970, Rémi Cusson, membre de l'équipe de pastorale de l'Université Laval, a fait l'expérience d'immersion dans le milieu étudiant de cette institution d'enseignement. Voici le tableau qu'il dresse de ce milieu: "le milieu universitaire n'éprouve plus beaucoup d'intérêt à l'égard de tout ce qui est religion;" "j'étais frappé par l'indifférence croissante à l'égard des questions de religion et de pratique religieuse;" "milieu de gens qui refusent de s'engager dans la pratique religieuse ou dans des organismes identifiés comme chrétiens." "Ils n'attendent pas de nous que nous soyons des hommes de 'bons conseils'." ("Un itinéraire pastoral en milieu universaire", *Communauté Chrétienne*, juil.-oct. 70, pp. 347-50)

Le service de pastorale du CEGEP de La Pocatière a conduit un sondage-entrevue auprès de deux cents étudiants de cette institution de mille étudiants, durant l'année scolaire 73- 74:

- 19% se disent croyants et pratiquants
- 47% se disent plus croyants que pratiquants
- 7% ont une religion personnelle
- 5% sont en recherche
- 22% sont indifférents

- 2% a un fort degré de religiosité
41% va de moyen à assez fort
35% a un faible degré de religiosité
22% n'en ont aucun
- 51% prie sous forme personnelle
17% prie peu
32% ne prie pas
aucun n'aime les "formules toutes faites"
- 19% discute souvent religion
69% en discute occasionnellement
12% n'en discute jamais
- 93% accepte qu'il y ait un enseignement religieux jusqu'à la fin du secondaire, mais on y veut un enseignement tourné vers l'expérience humaine, sans endoctrinement et ouvert au pluralisme d'options.
- Tous admettent la baisse d'impact social de la religion.

Cette même année, le même service réunissait une vingtaine d'étudiants pour discuter du "phénomène" de décrochage face à l'Église". — Ces étudiants ont reproché à l'Église d'être ennemie de la jouissance, d'avilir l'homme par la mortification, de traumatiser les gens par les principes moraux et les châtiments, de défigurer la personne du Christ, d'être endoctrinante, et d'avoir des sacrements douteux. — Ils ont suggéré à l'Église d'accepter de mettre en doute "tout son projet". — Il apparaîtrait que l'étudiant vit en marge de l'Église, n'accepte pas sa morale, sa doctrine et sa pratique, et doute de la vie sacramentelle.

Pour une clientèle de 1,000 étudiants, le CEGEP de La Pocatière ne ressent pas le besoin d'offrir plus d'un cours (optionnel) de "sciences religieuses" par semestre.

Mon expérience personnelle de professeur de philosophie au CEGEP de La Pocatière (1971-74) ayant à traiter du thème de Dieu et à présenter des distinctions entre le philosophique et le révélé, m'enseigne que

- les étudiants sont en général indifférents à l'égard de l'Église.
- ils acceptent qu'un autre adhère à l'Église à la condition de ne pas chercher à imposer cette option à tout le monde
- ils sont majoritairement hostiles à un enseignement d'Église qui demande une adhésion a priori
- ils sont très majoritairement théistes
- les quelques athées combattent plus ouvertement l'idée de Dieu qu'elle n'est défendue par les théistes
- les étudiants ignorent la rationalité de l'Église
- les étudiants acceptent volontiers un jugement d'Église a posteriori, i.e. criblé par leur opinion personnelle
- les étudiants sont heureux de découvrir la rationalité de l'une ou l'autre position d'Église et d'ainsi réconcilier leur passé et leur présent.

B- L'attitude du milieu étudiant:

L'échantillonnage précédent nous révèle un milieu étudiant a priori désintéressé du phénomène religieux mais non hostile à ce phénomène. Ce désintéressement porte sur la religion et non sur Dieu. La plupart acceptent l'existence de Dieu mais refusent que Dieu exerce sur eux une autorité passant par d'autres personnes.

L'athéisme et l'engagement catholique sont deux phénomènes extrêmes. L'athéisme pourra paraître plus respectable car il n'a pas de Vérité universelle à imposer.

L'existence de Dieu est admise, mais demeure périphérique. De son côté, l'Église catholique est admise comme une opinion légitime dans le pluralisme contemporain. La majeure partie des étudiants pourra conserver ou pas l'étiquette "catholique". Le fait est qu'elle a l'attitude critique devant les propositions d'Église, ne partage pas la morale catholique, doute des dogmes et n'a que faire des sacrements. Elle adopte donc des normes sociologiques opposées à l'essentiel du catholicisme.

L'esprit du milieu étudiant est essentiellement démocratique en ce qui a trait à la religion, catholique ou autre. Il ne s'intègre pas à la forme aristocratique de l'Église,

même lorsque celle-ci admet des formes de participation. Les étudiants participeront à des projets qui leur plaisent, parce qu'ils plaisent, mais manifesteront de l'hostilité lorsque les responsables de l'action d'Église se fieront à l'étiquette "catholique" de certains étudiants pour vouloir "imposer" les normes sociologiques de l'Église.

III- L'action de l'Église catholique en milieu scolaire

Face à la transformation du milieu scolaire, les responsables de l'action de l'Église catholique en ce milieu ont dû reprendre leur action. — N.B. Je ne relèverai pas l'opinion théologique "catholique" qui rejette les normes sociologiques inhérentes à l'Église catholique. Elle n'a pas voix en cette étude. — N.B. On ne peut nier que les changements d'optiques en pastorale scolaire émanent souvent autant sinon plus des changements à l'intérieur de la société ecclésiale que de la confrontation avec le milieu scolaire. Cette influence échappe cependant à la portée de ce travail.

A- Les données:

Les détenteurs de l'autorité religieuse chercheront à maintenir le projet de l' "école chrétienne". Ce projet s'imposant, ils inviteront les personnes concernées à chercher des modalités d'application dans la situation présente. Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, le 10 janvier 1974, de dire: "La conviction qui est la mienne, et que je voudrais vous transmettre, est que l'école chrétienne — ou plus précisément en ce qui nous concerne, l'école catholique — représente chez nous une valeur à promouvoir". "Une école chrétienne authentique offre, en effet, à l'enfant le lieu idéal d'intégration des valeurs qui sont en lui et alentour de lui. Son originalité propre, sa qualité distinctive, c'est de viser la formation globale de la personne, en n'oubliant pas la dimension spirituelle de l'homme ni son caractère religieux. Jacques Maritain soulignait déjà: 'l'idée complète, l'idée intégrale de l'homme qui est prérequis à l'éducation ne peut être qu'une idée philosophique et religieuse de l'homme'. Et il poursuivait: 'quand j'affirme que l'éducation de l'homme, si on veut qu'elle soit solidement et complètement fondée, doit être basée sur l'idée chrétienne de l'homme, c'est parce que je pense que cette idée est la vraie idée

de l'homme, c'est parce que je pense que cette idée est la vraie idée de l'homme'." (*L'Église Canadienne*, mar. 74, pp. 71-3)

Les responsables de la pastorale scolaire sont plus circonspects. Ils parlent en terme de "mission", d' "animation" et d' "évangélisation".

- "Personnellement, je me suis nettement défini en termes de mission." (*Communauté Chrétienne*, juil.-oct. 70, p. 350)
- "Susciter dans le monde scolaire une animation humaine et chrétienne, lui révéler sa capacité d'accueil de l'homme et de Dieu, voilà comment Jésus-Christ doit être annoncé dans l'expérience vécue du monde scolaire." (*Communauté Chrétienne*, jan.-fév. 72, p. 17)
- "penser une catéchèse qui se situe dans une mentalité de 'seconde évangélisation' ". (*Pastorale-Québec*, 30 mai 74, p. 261)

En conséquence, ces personnes cherchent des moyens de séduction du monde étudiant de préférence à l'enseignement des exigences de la Foi.

- "Le premier objectif de nos maisons est d'arriver à faire de l'ensemble du personnel de nos institutions: administrateurs, professeurs, personnel de soutien et étudiants une véritable communauté chrétienne. Communauté qui sait respecter les charismes comme les lenteurs de chacun ... plusieurs maisons ont expérimenté depuis dix ans..." (*Pastorale-Québec*, id.)
- "Il me semblait qu'il fallait *aller vers* toute une population qui n'était pas rejointe par les formes de pastorale auxquelles nous étions habitués." (*Communauté Chrétienne*, juil.oct. 70, p. 348)
- "Dans le contexte actuel, les agents de pastorale, les professeurs de catéchèse, constatent que les jeunes et adultes sont disposés à travailler avec enthousiasme à un projet à court terme au niveau de la masse." (*Communauté Chrétienne*, jan.-fév. 72, p. 18)

Enfin, il y a ceux qui abandonnent le projet d' "école chrétienne" pour ériger les contraintes sociales actuelles en normes du projet futur de l'action d'Église. Pierre Angers, S.J. dans *Prospectives*, acceptera des écoles neutres accompagnées d'équipes pastorales marginales (fév. 68 pp. 17 ss). (cfr annexe p. 10).

B- La situation d'ensemble:

L'action pastorale scolaire semble éviter le conflit entre les normes aristocratiques de l'Église et le milieu areligieux ou démocratique étudiant. S'il y a aspiration, en hauts lieux, pour la reconstruction d'un catholicisme en milieu scolaire, les moyens pris en ce moment semblent persuasifs et donc conformes à la mentalité démocratique du milieu étudiant. Il arrive même que la situation de fait soit proposée comme norme sociologique de l'action future de l'Église.

Textes — ressources

Rémi Cusson, Un itinéraire pastoral en milieu universitaire, Communauté Chrétienne, juillet-octobre 1970 (page 1)

Paul Grégoire, *L'école chrétienne: une valeur à promouvoir*, L'Église Canadienne, mars 1974 (page 3)

Victor Chartier, *L'animation communautaire en milieu scolaire*, Communauté Chrétienne, janvier-février 1972 (page 6)

Jean Gagnon, *Des lieux d'éducation chrétienne*, Pastorale-Québec, 30 mai 1974 (page 8)

Pierre Angers, *Confessionnalité ou pastorale dans l'école?*, *Prospectives*, février 1968 (page 10)

Réjean Malenfant et Jean-Yves Landry, *Évaluation et Carrefour Étudiant* ((Service de la Pastorale), janvier 74 - juin 74.

Réjean Malenfant, *Flash sur l'étudiant 73-74*, mars 1974.



EX LIBRIS

**Notre premier
XIX^e siècle
(1790-1890)**

par Pierre Trépanier

Depuis les Perrault, Viger, Bibaud et Garneau, la société québécoise produit ses historiens comme la vigne ses raisins. Les années 50 nous ont donné des professionnels de grand cru. Fernand Ouellet s'est distingué dans ce groupe pourtant nombreux et il jouit d'une réputation particulièrement flatteuse. Non seulement on lui doit les recherches les plus poussées sur l'évolution socio-économique de la vallée laurentienne de 1760 à 1850⁽¹⁾, mais encore on lui est redevable, pour une bonne part, de la réorientation de l'historiographie québécoise. Grâce à lui et à quelques collègues, les historiens d'ici ont assimilé les méthodes et les problématiques de l'école française des *Annales*, ce qui leur a permis d'explorer des strates de notre passé restées jusque-là intouchées.

C'est un autre gros ouvrage de plus de 500 pages que nous offre Ouellet: *Le Bas-Canada, 1791-1840, Changements structuraux et crise*⁽²⁾. L'auteur s'y montre fidèle à lui-même: un texte dense appuyé sur des séries statistiques; une explication multiple, intégrant le social, le mental et le politique, mais fondée en définitive sur l'économique. Tout ce qu'il faut pour attirer le spécialiste, irriter l'honnête homme et rebuter le lecteur moyen, d'autant que la langue est parfois incorrecte ou imprécise, le style lourd, embarrassé. Mais c'est un livre important.

L'interprétation de Ouellet reste la même quoiqu'elle se nuance ici et là grâce aux patientes recherches que l'auteur n'a cessé de mener depuis la parution de son *Histoire économique et sociale*.

La crise de l'économie rurale et les pressions démographiques qui se dessinent au début du XIXe siècle, constituent les principaux aliments d'un mécontentement rural qui s'exprime par le canal du parti canadien et patriote et, ensuite, dans un mouvement insurrectionnel dirigé par les classes moyennes canadiennes-françaises⁽³⁾.

Ce mouvement insurrectionnel est une révolution avortée de caractère essentiellement nationaliste et conservateur, mises à part certaines manifestations de radicalisme en 1838. Phénomène nationaliste, donc, pour Ouellet, phénomène social.

Prenant pour terme de référence les révolutions européennes, l'auteur considère que la crise rurale aurait dû braquer les revendications populaires contre la féodalité, c'est-à-dire les droits du seigneur et la dîme du clerc. Mais ces énergies révolutionnaires ont été perverties par une idéologisation massive des couches populaires, à laquelle s'est livrée la bourgeoisie canadienne-française des professions libérales, classe montante, à la recherche de la domination dans la société. L'idéologie que ce groupe a secrétée et diffusée était un nationalisme politiquement libéral mais socialement conservateur. Elle chargeait l'Anglais, devenu le bouc émissaire, de tous les maux affligeant la société rurale bas-canadienne. À la faveur de cette interprétation — sincère sans doute pour la plupart des patriotes, mais qui n'en déformait pas moins la réalité objective — le groupe des notaires, des avocats, des médecins, des arpenteurs et des commerçants s'appliquait à promouvoir ses intérêts de classe. Son objectif était donc double: conquête de l'autonomie du Bas-Canada à l'égard de l'Empire britannique et préservation de la ruralité canadienne-française, avec les institutions nationales qu'étaient l'Église et le régime seigneurial. À la tête de ce mouvement indépendantiste et réactionnaire était Papineau, chef incontesté jusqu'à sa fuite ignominieuse quand éclatèrent les premières pétarades. En somme, un grand destin, mais un pauvre type.

De cette aventure malheureuse, le clergé sortit vainqueur. Débarrassé de ses rivaux les plus dangereux, il s'empara de la gouverne de la société canadienne-française. Et pourtant une alliance avait été bien près de se réaliser entre l'Église et le parti patriote, à l'instigation de Mgr Lartigue, si seulement les chefs laïcs avaient repoussé tout anticléricalisme et s'ils s'étaient gardés de l'irréparable: la rébellion contre l'autorité établie.

Les soulèvements permirent aussi aux marchands anglophones de Montréal et de Québec d'obtenir que la métropole mît fin à cette aberration qui l'avait poussée à tronçonner en deux entités politico-culturelles l'unité géo-économique que constituait la vallée laurentienne: ce fut l'Union.

Fernand Ouellet appartient à la génération et à l'école de *Cité libre*, pour qui le nationalisme ne saurait être qu'une

déformation subjective et obscurantiste. Il se montre insensible à la rationalité culturelle, qui perd tout poids devant la logique économique. Il partage le point de vue des marchands britanniques et de leur principal historien, Donald G. Creighton. Un auteur plus réceptif aux solidarités culturelles aurait peut-être opiné qu'il n'y avait pas nécessairement incompatibilité absolue entre les intérêts de classe des hommes de professions libérales et ceux de l'ensemble de la nation, dont ils aimaient à se croire l'avant-garde éclairée. Pour soutenir sa thèse, Ouellet ne se contente pas d'invoquer les faits historiques, il consulte sa boule de cristal:

L'indépendance, en brisant les deux secteurs les plus dynamiques de l'économie: le commerce du bois et le trafic des céréales avec l'Ouest, aurait enraciné le sous-développement pendant plusieurs décennies et renforcé les seigneurs et le clergé⁽⁴⁾.

Ainsi un événement politique (l'indépendance) aurait réussi à opérer des changements structurels alors que, toujours selon Ouellet, un autre événement politique (la conquête) n'avait eu aucune emprise sur les structures économiques.

Quant à la révolution avortée de 1837-8, l'auteur récuse la thèse du complot bureaucrate, de la provocation⁽⁵⁾: les patriotes avaient bel et bien mis au point un scénario révolutionnaire, dont l'échec s'explique par la faiblesse du commandement patriote⁽⁶⁾ et par l'action du gouvernement qui, en lançant des mandats d'arrestation, a pris de vitesse les conspirateurs.

Si le district de Québec n'a guère bronché alors que la région de Montréal se soulevait, c'est que l'économie, surtout à cause du commerce du bois, y était moins touchée par la crise et que le groupe patriote y était plus divisé: les modérés, supérieurs en nombre et en influence à ceux de la région de Montréal, résistèrent aux efforts pour les mettre au pas que multipliaient les chefs patriotes, presque tous du district de Montréal.

La thèse de Ouellet s'appuie sur une érudition exceptionnelle⁽⁷⁾. Mais l'auteur a le tort de faire des affirmations

massives sans les étayer d'un appareil critique fourni et en citant ses sources beaucoup trop parcimonieusement. Le lecteur averti n'aime pas qu'on exige de lui des actes de foi. La preuve concernant le scénario révolutionnaire, par exemple, laisse l'esprit critique quelque peu insatisfait. Cependant, tel qu'il est, cet ouvrage apparaît comme un impressionnant monument, que seules pourront saper des recherches aussi approfondies que celles que poursuit inlassablement Fernand Ouellet.

Le désir de mieux cerner notre XIX^e siècle a suscité ces dernières années plusieurs ouvrages de qualité. Soulignons l'étude de Richard Chabot sur le curé de campagne de 1791 à 1837-38⁽⁸⁾. L'auteur y dépeint un curé aux prises avec la contestation locale, dirigée par les membres des professions libérales de la paroisse, qui, avec l'aide de certains commerçants, réussissent souvent à embrigader des paysans dans leur mouvement. La crise agricole rend ces derniers sensibles à toutes les questions d'argent: perception de la dîme et gestion des biens de la fabrique. Les curés, de leur côté, sont enclins à engager de grosses dépenses pour l'ornementation des églises et l'embellissement des presbytères. Ils interprètent ces travaux comme des manifestations de foi chrétienne et de respect pour l'Église. Réfractaires au libéralisme et soucieux de préserver leur autorité et leurs privilèges, ils s'opposent farouchement à la démocratisation des fabriques. En revanche, ils répondent mollement aux exhortations de leur évêque à construire des écoles pour contrer celles de l'Institution royale ou de l'Assemblée. Les curés enfin s'opposent à la révolution de 1837-38, sauf quelques exceptions, soit par conviction (le seul cas connu est celui de l'abbé Étienne Chartier), soit par peur.

Pour sa part, Jean-Louis Roy nous présente une remarquable biographie⁽⁹⁾ d'Édouard-Raymond Fabre (1799-1854), d'origine modeste, dont l'ascension sociale est basée sur son commerce de librairie. Fabre fut le père d'un archevêque et d'un sénateur. Très attentif à la complexité de l'agir humain, Roy s'applique à mettre au jour les couches superposées des motivations. Il démonte savamment le paradoxe qu'était Fabre: un libéral de tendance, partisan de Papineau, bailleur de fonds de *l'Avenir* et du *Pays*, qui, par

son activité de libraire, se met au service de la contre-révolution catholique, du programme de reconquête religieuse lancée par Mgr Bourget. Ce libéral a en fait contribué à consolider le pouvoir ecclésiastique. Plus de la moitié de son inventaire, à son décès, était constituée d'ouvrages religieux. Le clergé et les maisons d'enseignement étaient ses plus gros clients. Mais, par une série de compromis, il tenta de concilier ses affaires et ses convictions libérales. Ainsi une partie des profits gagnés dans ses ventes auprès du clergé servaient à soutenir la presse rouge, comme on l'a vu.

« Avec d'autres, conclut Roy, mais avec une constance et une fidélité exemplaires, il a tenté de briser l'isolement et la sujétion des siens⁽¹⁰⁾ » : l'isolement, grâce aux relations culturelles franco-canadiennes que favorisait sa librairie; la sujétion, grâce à l'appui multiforme et indéfectible qu'il donna à la cause des patriotes.

Notre premier XIX^e siècle se caractérise donc par des contestations sociales et une lutte de libération nationale, pendant que la société se restructurait. Au terme de ce processus, le clergé et les éléments modérés, désormais dominants, des professions libérales ont scellé leur réconciliation et signé un pacte de partage du pouvoir. C'est sur ce consensus des élites que la relative unanimité de notre second XIX^e siècle s'est fondée. Au nationalisme des patriotes en a succédé un autre, qui, par delà la répression, a préservé les conditions minimales de renaissance du projet d'affranchissement collectif. C'est là une interprétation légitime — et qui en vaut bien d'autres — de notre cheminement au siècle dernier. Ainsi, par la volonté de l'historien, avec la complicité de son public, se recréent, génération après génération, l'unité et le sens de leur commune aventure.

1 *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Structures et conjoncture*, Montréal, Fides, (1966), xxxii-639 p.

2 Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa, 1976, 541 p.

3 F. Ouellet, *Le Bas-Canada...*, p. 9-10.

4 F. Ouellet, *op. cit.*, p. 485.

5 C'est la thèse soutenue par Gérard Filteau dans son *Histoire des patriotes*, nouv. éd., (Montréal), L'Aurore, 1975, 492.

6 F. Ouellet, *op. cit.*, p. 487.

- 7 Cette érudition n'est cependant pas sans faille. Ainsi le seigneur Joly de Lotbinière n'a jamais existé. Il s'agit sans doute de Pierre-Gaspard Joly, époux de Julie-Christine de Lotbinière. La descendance des Lotbinière par les mâles s'était éteinte à la mort du père de cette dernière, Eustache-Gaspard. C'est leur fils, Henri-Gustave Joly, qui beaucoup plus tard, adjoignit à son nom le patronyme *Lotbinière*.
- 8 *Le Curé de campagne et la contestation locale au Québec...*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, 242 p.
- 9 *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien (1799-1854), Contre l'isolement et la sujétion*, Montréal Hurtubise HMH, 1974, 220 p.
- 10 *Ibid.*, p. 17.



ACTUALITÉS SUR LE VIF

par Patrick Allen

Le Québec des libertés menacé par la désobéissance civile

Quoi que disent les propagandistes de la peur du changement, le Québec a toujours été la terre des libertés par excellence au Canada depuis son origine et il doit le rester. Mais la liberté est limitée par certaines servitudes et contraintes que définissent les lois et les règlements établis par le pouvoir légitime. Ce dernier a le devoir d'assurer aux individus et aux communautés les moyens efficaces de s'épanouir selon leurs virtualités propres, dans l'ordre et non l'anarchie.

Comment accepter alors que les milieux scolaires de la communauté anglophone de Montréal, soutenus en particulier par ce personnage étrange qu'est Robert Sauvé, commissaire à la CECM, n'hésitent pas à inciter à la fois à la désobéissance civile et à contester la loi 101?

Bien sûr, par une évidente préoccupation électorale, le cabinet fédéral a donné son appui financier aux contestataires qui veulent combattre certaines parties de cette loi. Préconiser la désobéissance civile est une forme outrageuse de subversion, de provocation, de soulèvement des francophones contre les anglophones. Tout cela accélère le mouvement du Québec vers la séparation du reste du Canada.

Trente après l'intervention des vrais pouvoirs au Québec

Il y a trente ans intervenaient les vrais détenteurs des pouvoirs au sein de la société québécoise.

En mars 1948, Burton Ledoux publiait l'article le plus explosif jamais écrit dans la revue *Relations*: La silicose de Saint-Rémi d'Amherst à l'Ungava. Les détenteurs du pouvoir intervinrent: l'establishment financier, le gouvernement et l'Église. Au fond, c'était la dictature du pouvoir financier. Les lecteurs de l'article de *Relations*, en mars 1978, qui rappelle ces faits, est écrit par Jean-Pierre Richard, journaliste à La Presse et originaire de Saint-Rémi d'Amherst. Il a vécu l'atroce drame de la silicose qui avait envahi le village. Cette page d'histoire est digne d'un film qui ouvrira les yeux aux jeunes comme à leurs aînés.

Il faudra retenir que l'équipe de Relations "ne s'est jamais déditée, preuve que la vérité a gardé ses droits, malgré l'effort mesquin et odieux qu'à déployé Hugh O'Donnell, gendre de Louis Saint-Laurent et avocat de puissantes sociétés d'affaires, pour effacer le texte de Burton Ledoux. La légende créée autour de Mgr Charbonneau est définitivement crevée.

Témoignage du président d'une grande banque

"Le problème majeur du Québec, c'est le reste du Canada! Il y a un travail énorme à accomplir pour expliquer et convaincre les autres Canadiens que la culture et les valeurs ne sont pas les mêmes au Québec et chez eux. Une des choses que personne ne semble comprendre, c'est que, pour un Québécois, le Québec constitue son foyer principal, tandis que pour nous, c'est le Canada.

"Le Québec doit jouir d'un statut particulier dans ce pays; il n'est pas simplement une province comme les autres mais contient une plus grande dimension. Les Québécois sont d'abord Québécois et Canadiens ensuite; que vous aimiez cela ou non, c'est fondamental. *C'EST UN FAIT, et nous devons nous y faire.* Cette petite phrase fait toute la différence d'approche entre deux groupes." C'est de la bouche même du président de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, M. Russel E. Harrison, que sort cette déclaration lucide, courageuse et honnête, lors d'une entrevue qu'il accordait en mars 1978 à la revue "EX-ECUTIVE". M. Harrison a ajouté qu'un politicien du Québec, qui lui affirmait récemment que le problème serait réglé quand Lévesque sera battu, affichait un raisonnement "de balivernes" et rêvait en couleurs. Même si le référendum était négatif, rien ne sera réglé, du point de vue du président-banquier, pour les raisons données. Enfin, M. Harrison détruit le "mythe" de la soi-disant incompétence des Québécois en affaires et illustre sa conviction en disant que la Banque de Commerce "exporte" maintenant des employés du Québec vers d'autres provinces. S'il y avait seulement dix hommes de l'envergure de M. Harrison chez les leaders anglophones d'entreprises, autant parmi les politiciens et les journalistes d'élite anglophones et francophones, les rapports entre les deux principaux groupes ethniques seraient plus harmonieux. À commencer par P.-E. Trudeau, en passant par ses ministres francophones, la

leçon est cinglante de réalisme: l'apprendront-ils? À nous, leurs électeurs, de leur inculquer de force avant ou pendant le prochain scrutin. C'est un premier ministre comme ce président de banque qu'il faut chercher et placer à la tête du pouvoir central si l'on veut engager un dialogue pour bâtir l'avenir!

Pour éclairer le débat sur l'avenir du Québec

Même si le parti québécois n'a pas encore défini au grand jour ce qu'il préconise comme souveraineté-association dont chacun parle un peu à tort et à travers, il est possible d'entrevoir avec assez de précision ce qu'il proposera et les conséquences qui en résulteront. Pour répondre à cette question et pour éclairer le choix sur la formule la plus souhaitable à retenir, il faut une vision claire de l'interdépendance du Québec avec le reste du Canada. C'est ce que Carmine Nappi tente de mettre en lumière dans un article fort documenté paru sous le titre *La Souveraineté-Association et la situation commerciale du Québec dans le Canada*, un des nombreux articles publiés dans GESTION, de février 1978. M. Nappi est professeur en économie internationale à l'École des HEC et donne des cours sur l'économie des produits de base au Centre d'Études en administration internationale.

Dans son article, M. Nappi analyse les étapes de l'intégration économique, la dépendance de la structure d'exportations du Québec et du Canada sur les marchés internationaux, le commerce interprovincial canadien de produits manufacturés et l'évaluation des formes d'association possibles: libre-échange Canada-Québec, union douanière, marché commun et intégration économique. Les lecteurs ont intérêt à lire cette étude scientifique avant de s'engager dans les débats sur les coûts nets de la "confédération", débats qui risquent d'être longs, partisans et même démagogiques. Le texte du professeur Nappi est enrichissant et lucide.

Bandeën du CN inflige un démenti à Sinclair du CP et au Montreal Star

Ian D. Sinclair, président du Canadien Pacifique (CP) qui siège aussi au conseil d'administration de la Sun Life, a

menacé au début de mars 1978, de transporter ailleurs qu'à Montréal le siège social de cette compagnie si la langue du siège social ne continue pas à être l'anglais. Quelque 48 heures après cette déclaration de Sinclair, le président-directeur général du Canadien National (CN), M. R.-A. Bandeen a déclaré que le chapitre de la loi 101 qui traite de l'accès à l'école anglaise n'a eu aucun effet significatif sur les vacances de poste au siège social du CN dont l'immeuble est voisin de celui du CP et que, par conséquent, il ne voit pas de problèmes de ce côté.

Ce démenti catégorique infligé par Bandeen du CN à la déclaration de Sinclair a été passé sous silence dans le *Montreal Star*, dans un éditorial du mardi, 8 mars, qui magnifie à l'emporte-pièce les propos rageurs et rétrogrades du président du Canadien Pacifique.

Aussi Michel Roy, du journal *Le Devoir*, dans son éditorial du 8 mars, sous le titre APÔTRES DE LA MOROSITÉ, reproche-t-il à ses amis du *Montreal Star* d'avoir exalté "les déclarations de M. Sinclair sans faire une seule référence à la réplique de M. Bandeen ce qui est indigne d'une presse anglophone que l'on avait crue honnête en dépit de son opposition souvent forcenée au régime. La liberté de combattre ne la dispense pas du droit d'informer complètement et de commenter honnêtement."

Cette propagande de la morosité et du défaitisme est une forme subtile de chantage et de sabotage psychologique qu'entretiennent trop de média au non d'un certain *establishment* dépassé et d'une opposition politique assoiffée du pouvoir à son service, et non dévouée à toute une communauté qui cherche à s'affirmer. Il faut combattre cette perfidie.

Plaidoyer pour l'efficacité dans la diversification

Connaissez-vous le *premier magazine* entre l'Europe et l'Amérique du Nord? Il s'appelle EUROQUÉBEC et il a commencé à paraître en mars 1978. Il est né de la volonté de journalistes-entrepreneurs européens et nord-américains de mettre un outil inédit de communication entre les mains des hommes d'affaires, industriels et commerçants des deux continents animés du vif désir de créer, d'innover,

d'échanger, etc. Le grand jeu se jouera en faveur des exportations de biens et de services. Le magazine véhiculera tous les mois de nouvelles informations pour y arriver.

Pour les Européens, il s'agit de prendre pied par l'entremise du Québec sur un marché potentiel de 300 millions de consommateurs en Amérique du Nord. Sur la base de l'accord de coopération signée en 1976 entre le Canada et les Communautés Économiques européennes, les structures existent pour que le magazine puisse renseigner sur les meilleures possibilités d'affaires. Il convient désormais de s'en servir.

Pour les Québécois, la C.E.E. constitue son deuxième marché d'exportation pour le cuivre, le minerai de fer, l'acier, la viande, le papier journal et le zinc. Le Québec a aussi d'autres choses à vendre, notamment une technologie avancée dans certains domaines, une expérience de la commercialisation à l'échelle du continent. Tourné vers l'Atlantique et relié au centre du continent nord-américain par la voie maritime du St-Laurent, désireux de diversifier ses rapports économiques pour réduire sa dépendance des États-Unis, le Québec peut devenir une plaque tournante de toute une communauté d'intérêts.

Pour savoir et vouloir exporter avec efficacité, le magazine EUROQUÉBEC vient à son heure "et réunit" dans la différence des peuples et des mentalités les trois ingrédients de base à toute réussite: des idées, des capitaux et des hommes dans les secteurs, les plus variés".

Nouvelle réalité québécoise et monde des affaires

Au nombre des rencontres entre représentants d'entreprises et du gouvernement de Québec depuis le 15 novembre 1976 en vue d'établir une meilleure compréhension mutuelle et un dialogue constructif, il y en a une qui n'a pas perdu son actualité: le colloque d'août 1977 organisé par l'École des HEC où des agents de la société économique canadienne ont eu l'avantage de se rencontrer et de discuter sous le thème LE MONDE DES AFFAIRES ET LA NOUVELLE RÉALITÉ QUÉBÉCOISE.

Le professeur Mattio Diorio a pris prétexte de ce colloque pour écrire d'intéressantes réflexions que l'on peut lire dans *Gestion, revue internationale de gestion*, de février 1978. Il concentre ses propos sur le concept de la CONFIANCE comme mesure de l'écart entre l'attente et la réalité. Il montre comment la confiance réciproque peut être déterminante dans les rapports entre l'homme politique et l'homme d'affaires, question brûlante d'actualité aussi entre les deux grandes communautés canadiennes. M. Diorio conclut en donnant quelques moyens techniques qui pourraient diminuer les tensions inévitables devant la résistance aux changements apportés par la politique. Il faut que circulent des informations libres, franches et bien documentées entre les secteurs de la société, favoriser les échanges et la participation dans le processus du changement, prendre le temps qu'il faut pour ne pas brusquer la capacité d'absorption et d'adaptation. Quant aux agents de l'entreprise, ils doivent chercher à comprendre les aspirations normales du milieu, ouvrir leurs horizons, mesurer les conséquences de leurs décisions, équilibrer leur appétit du profit aux ressources en présence, mettre davantage l'accent sur leurs responsabilités sociales comme un élément essentiel de créativité, d'innovation et d'invention.

Stimuler la recherche pour développer une économie forte

La vérité d'où qu'elle vienne, des penseurs, du gouvernement ou de l'opposition, devrait faire les grandes manchettes de la presse écrite et électronique. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. On est inondé de nouvelles à caractère sensationnel et négatif, prise d'otage, grèves, meurtres, guerres, drames d'alcoves, et peu renseigné sur les efforts constructifs en faveur de notre vie économique et sociale.

Par exemple, quel bulletin de nouvelles nous a parlé de la *politique de recherche et de développement* remise en question au pays en mars 1978 et qui fait l'objet de discussions généralement bien étoffées que rapportent le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes? Pourtant, la recherche est à la base d'une économie forte, dynamique et avant-gardiste, à la source d'emplois nouveaux et de plus en plus rémunérateurs. Qui lit le Jour-

nal des Débats de l'Assemblée nationale ou le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes? Entre plusieurs interventions farfelues, on y découvre beaucoup de répliques et d'analyses lucides et constructives. On apprend aussi à mieux connaître députés et ministres.

D'après Cyril Symes, député NPD de Sault-Sainte-Marie (Ont.), la planification économique du gouvernement Trudeau est encore à l'heure de C. D. Howe de 1940 à 48, en matière d'orientation et à peu près laissée aux caprices des multinationales et de l'entreprise privée, sans brides et sans contrôle. Le Canada *occupe à peu près le dernier rang parmi les pays industrialisés* pour ce qui est de l'effort de recherche et de développement, avec seulement 0.36 pour cent du produit national brut à la recherche et au développement, alors qu'il en faudrait 2.5 pour cent. Avec Trudeau, le Canada est comme à l'époque d'Adam Smith, partisan du laisser-faire par l'entreprise privée. Et M. Symes ajoute: "Nous ne pourrions jamais dépasser le stade de l'ÉCONOMIE DE FILIALE que nous connaissons actuellement... Il y a de l'initiative et des décisions gouvernementales à prendre en collaboration avec l'entreprise privée ou en lui forçant la main. Nous avons vu que l'Allemagne de l'Ouest, le Japon et les pays scandinaves ont réussi à le faire", continue toujours Symes. Comment le Québec peut-il s'affirmer dans un contexte où le fédéral piétine et accapare de plus en plus les leviers de commande pour maintenir une telle stagnation? C'est là une vérité que l'on apprend à la lecture du compte rendu officiel des débats.

Pourquoi le Québécois n'aime pas visiter les autres régions du Canada?

Parce que dans le Canada anglais il y a "peu de choses uniquement canadiennes, on nous dit souvent: "speak white", ou parlez anglais: on sert de la nourriture terrible comme le Big Macs, le poulet frit à la Kentucky, des toasts au caoutchouc, de la salade congelée et de la confiture dans de petites boîtes." C'est à peu près en ces termes que Madame Solange Chaput-Rolland s'est exprimée, en s'excusant, devant les représentants de l'industrie des voyages dont ceux de Air Canada, à Ottawa, lors du passage des membres de la Commission Pépin-Robarts, dont elle fait partie. Il fallait le dire en un style aussi direct pour favoriser la compréhension

entre les deux principales communautés canadiennes. Voilà encore une autre facette de nos petits problèmes entre Canadiens et qui illustre pourquoi les Québécois ne se sentent pas chez eux en dehors de leur province. Preuve que l'unité nationale est faite d'une foule de petites attentions mutuelles qui sont loin d'être acquises: — Serait-ce toujours un rêve voisin de l'utopie?

Le plus vaste ouvrage jamais entrepris au Québec

Le premier de quatre tomes du **DICTIONNAIRE DES OEUVRES LITTÉRAIRES DU QUÉBEC** vient de paraître chez Fides et est en vente dans la plupart des librairies. Dirigée par le professeur Maurice Lemire de l'Université Laval, la série qui s'échelonne entre 1978 et 1982, est le plus vaste ouvrage jamais entrepris sur la littérature québécoise. Le premier volume, abondamment illustré, renferme 625 articles, 255 biographies et se déploie sur près de 1000 pages qui ont fait appel à près de 100 collaborateurs. Il va des origines à 1900.

Les textes d'appoint comprennent une introduction générale à la littérature du XIXe siècle au Canada, une chronologie comparative des événements littéraires et culturels, un index onomastique et la bibliographie la plus complète jamais publiée dans le domaine littéraire d'avant 1900. La rédaction du premier tome était terminée en 1974, mais la publication a été retardée par un certain nombre d'ennuis financiers comme le refus du Conseil des Arts du Canada de verser les \$300,000 demandés comme subvention, puis l'opposition des administrateurs de Power Corporation qui, le 24 juin 1974, ont donné un contre-ordre à Hubert Aquin, alors directeur littéraire des Éditions La Presse. Encore des échecs auprès de plusieurs maisons d'édition au Québec. Le ministère des Affaires culturelles du Québec soutient le projet. Avec l'appui particulier de Camille Laurin et la participation du ministère de l'Éducation, le projet est devenu réalité. Nous avons là un grand ouvrage de référence touchant un patrimoine national.

Dix années de perdues pour refouler la mainmise étrangère:

Tous les vendredis, l'agence d'examen de l'investissement étranger au Canada (AEIE) publie la liste des

entreprises qui, dans presque tous les cas, ont reçu le feu vert d'Ottawa pour passer à des firmes étrangères. Curieusement Jack Horner, le ministre de l'Industrie et du Commerce, à Ottawa, s'est dit heureux de ne passer aucun jour sans recevoir une requête d'agents de l'extérieur qui convoitent des entreprises canadiennes. Comme si le Canada est bien à vendre aux étrangers:

Pour empêcher les centres de décisions ultimes de traverser la frontière, avec tout ce que cela comporte de perte en hommes-clés, en hauts salaires et en débouchés pour les jeunes universitaires qualifiés, le gouvernement fédéral avait créé la Commission Watkins composée de plusieurs économistes dont M. Bernard Bonin du Québec. Au moment de la publication du rapport Watkins, les investissements étrangers étaient de 27 milliards de dollars au Canada; ils atteignent maintenant 69 milliards.

Une étude récente de Statistiques Canada nous apprend que le contrôle de près de 350 des 500 plus importantes compagnies canadiennes est entre les mains de leaders de l'extérieur. Par malheur, M. Trudeau a été élu quelques mois après la présentation du rapport qui est resté à peu près lettre morte, parce que "cet homme qui a dominé la vie politique depuis 1968 n'a jamais admis l'idée d'un certain nationalisme économique au pays. Aussi la mainmise étrangère est-elle lourde, en particulier dans les secteurs à forte croissance économique: pétrochimie, ordinateurs, machinerie, électronique, produits chimiques, automobile. Cette question de la propriété de l'industrie canadienne ne semble inquiéter que de petits groupes au Canada anglais: le comité pour un Canada indépendant, le NPD, le Toronto Star. Les nationalistes canadiens-anglais hésitent à élever la voix: "Comment, en effet, réclamer pour le Canada face aux États-Unis ce qu'on refuse au Québec par rapport à l'axe Toronto-Ottawa?" Quand les libéraux étaient minoritaires, la situation s'était améliorée. Deux organismes ont vu le jour: l'agence de tamisage et la Corporation de développement du Canada. Ces organismes sont des trompe-l'oeil et pourraient disparaître tant ils sont inefficaces, étant donné l'attitude des ministres fédéraux.

Le grand universitaire torontois, Watkins, est pessimiste sur la volonté et surtout sur la capacité de

l'entreprise privée pour consolider, sans l'aide de l'État, l'actif industriel du pays. Laurier s'était opposé aux efforts de l'Ontario qui voulait reprendre le contrôle de son nickel; Trudeau a permis l'achat de Texagulf, mais il n'a rien changé au fait que le siège social est encore à New York, comme pour le nickel.

Watkins rappelle que, *"traditionnellement Ottawa a toujours été du côté des compagnies contre les provinces"*. Il cite l'exemple de la potasse en Saskatchewan où le gouvernement fédéral s'est associé au cartel des multinationales dans la guérilla juridique devant la Cour suprême. En attendant que la population se décide à élire à Ottawa un gouvernement qui voudra bien se servir du rapport Watkins pour rendre le Canada un peu plus maître de ses ressources, les provinces doivent elles-mêmes reprendre leurs affaires en mains avec une attitude plus énergique et plus agressive.

L'aide fédérale aux Anglo-Québécois contre le Québec

Le secrétariat d'État a émis le 10 mars à Ottawa une déclaration qui annonçait une nouvelle politique fédérale d'aide aux minorités linguistiques qui voudront contester les restrictions apportées par les gouvernements des provinces aux articles 93 et 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il s'agit d'une nouvelle insolence et d'une nouvelle provocation du fédéral contre le Québec. Jean-Claude Lelerc, du journal *Le Devoir*, riposte d'une façon cinglante, le 14 mars, dans un article qui a pour titre: **DES SUBVENTIONS DISCRIMINATOIRES**. Oui, subventions discriminatoires, parce qu'elles s'en prennent en fait non pas à toutes les provinces du pays, mais au seul Québec comme si les minorités canadiennes-françaises n'avaient aucun sujet de plainte. M. Gérard Filion, l'ancien directeur du *Devoir*, l'apprend à ses dépens en Ontario; les francophones des autres provinces en font à peu près autant depuis plus d'un siècle.

Ce programme discriminatoire est nettement conçu et mis en oeuvre comme un nouveau privilège aux

anglophones au Québec pour les encourager à contester la loi 101, à maintenir un climat de tension, d'incitation à la désobéissance civile, d'anarchie dans le milieu en dressant les gens contre un pouvoir établi.

C'est une forme de subversion déguisée par le pouvoir central qui veut dominer les provinces et surtout le Québec, jugé trop récalcitrant. Discriminatoires, ces subventions le sont aussi par le fait qu'elles n'encouragent pas à contester aussi certaines lois du gouvernement fédéral dans d'autres domaines et qu'elles ne sont disponibles, en pratique, qu'à la minorité puissante et riche du Québec. Le gouvernement fédéral se réserve de peser le "mérite juridique de chacun des cas avant de verser sa subvention. Elles sont enfin subversives ces subventions à cause de la feinte du paravent où se cache le cabinet fédéral: il ne veut pas prendre ses responsabilités, aller lui-même consulter la Cour suprême qui, complaisante à l'extrême, s'avilirait davantage en accédant à ses demandes.

La contorsion et l'effronterie du gouvernement fédéral sont si évidentes même à la masse des Québécois encore capables de réfléchir que 15 interventions récentes à une ligne ouverte à la radio les ont décriées! La question aux auditeurs à la radio avait été posée objectivement et sans émotivité: "Le fédéral doit-il subventionner la contestation, devant les tribunaux, des lois des provinces?" À cette question, tous ont répondu NON et la plupart ont accompagné leur réponse de commentaires et d'épithètes marqués au coin de la plus grande indignation!

Pourquoi Trudeau et son cabinet ont-ils pris le risque d'instaurer une telle politique aussi insolente pour les Québécois à la veille des élections? Plusieurs observateurs croient que le premier ministre et ses acolytes francophones veulent gagner le vote anglophone assurés qu'ils sont "D'AVOIR DÉJÀ LES QUÉBÉCOIS DANS LEUR POCHE". Rien n'a donc changé depuis Laurier et Saint-Laurent... Les électeurs québécois resteront-ils dupes d'une telle provocation et réagiront-ils avec plus de lucidité au prochain scrutin? Clark, le sans inspiration, a manqué toutes ses chances avec un Québec à la recherche d'un fédéral ouvert!

Ovila Légaré grand comédien de chez nous

L'Action Nationale n'a pas été insensible à la mort récente de ce titan de la scène et de la chanson que fut pendant plus de 50 ans Ovila Légaré. Il a été tout à la fois conteur, auteur, chanteur et acteur. Il a su comprendre et aimer les mille et une petites choses de son terroir et gagner, par sa chaleureuse personnalité, le coeur de tous ceux qui l'ont vu et entendu.

Gilles Pelletier l'a particulièrement senti lors de la tournée de l'Égrégore en Europe au printemps de 1966: "Ovila Légaré volait littéralement la vedette. Il a séduit les Français de manière inestimable. On le questionnait; il racontait, et devenait une sorte de symbole de notre nation. Son authenticité était très grande". Trop de soi-disant intellectuels l'ont "snobé" ou boudé sans avoir apporté eux-mêmes le millième de ce qu'il a donné par ses créativité à l'affirmation de sa petite patrie.

Aux Québécois qui fréquentent souvent la Floride

S'il reste une once de fierté aux Québécois qui vont se prélasser en Floride, qu'ils ripostent violemment, et faits à l'appui, contre la *vision perfide du Québec* projetée dans la revue MIAMI MAGAZINE et dont a fait état Normand Girard dans le *Journal de Montréal*, du 13 mars:

L'article signé par Sylvain Moyer évoque les spectres d'Hitler et de l'Allemagne Nazie, des communistes de Cuba, des camps de concentration de Dachau et d'Auschwitz, l'antisémitisme de Duplessis en relation avec l'avènement du Parti québécois au pouvoir, Toute une salade de faussetés et un prétendu climat d'apocalypse au Québec créés de toute pièce par la plupart des quotidiens anglophones du pays et propagés à l'aveuglette par les média américains.

Trop de francophones contribuent aussi à maintenir cette noirceur partisane. Les Québécois qui dépensent des centaines de millions par année en Floride auront-ils au moins un leader réaliste pour rétablir les faits qui, ainsi dénaturés, finiront par jouer contre eux. Il y a des silences qui empoisonnent l'existence et tuent plus que les canons et les mitrailleuses...

Deux peuples souverains et associés

"Le Canada doit se rendre à l'évidence qu'une partie de sa population actuelle forme un peuple distinct, en a pris conscience et veut être traitée en conséquence. Le Québec a sa langue, sa culture, son histoire et son gouvernement qui n'a jamais été, contrairement à ce qui se passe ailleurs, dans les provinces canadiennes, une simple administration locale." Voilà un fait qu'a rappelé Jean Martucci, prêtre catholique et professeur agrégé à la faculté de théologie de l'Université de Montréal, dans un mémoire présenté à titre individuel à la Commission sur l'unité canadienne.

Jean Martucci a fait la preuve de ses convictions personnelles qui sont aussi celles de la majorité de la collectivité francophone lucide du Québec, tout en exprimant sa méfiance face aux efforts des commissaires "comme une tentative de récupération des souverainistes et de rassemblement de dernière chance des fédéralistes". L'auteur soutient sans ambages que les francophones au Québec veulent accéder à la souveraineté avec tout ce que cela comporte de changements sociaux, politiques et constitutionnels. Il faut lire et diffuser ce mémoire.

Pourquoi avoir boudé la Commission Pépin-Robarts?

Une vingtaine d'organismes représentant la quasi-totalité des sociétés nationales du Québec, et le Parti acadien ont répondu à l'invitation du Mouvement national des Québécois à l'hôtel Méridien, le 15 janvier, pour informer la population sur leur refus de paraître à la Commission de l'unité canadienne, dite Commission Pépin-Robarts, dont les séances devaient débiter le 16 janvier. Deux douzaines de journalistes couvrant les principaux média étaient présents et se sont bien acquittés de leur tâche d'information.

Les porte-parole des mouvements nationalistes ont rappelé le sort fait à la Commission Laurendeau-Dunton depuis 15 ans. Le nouveau président de la Société St Jean-Baptiste de Montréal, M. Jean-Marie Cossette, n'a pas ménagé ses mots et, dans un court texte, il a résumé ce que tous les chefs de file nationalistes pensent. Le reportage que l'on peut lire dans l'Information Nationale de février 1978 est un document percutant à conserver et à répandre pour

aider à prendre conscience de faits vérifiables, face à ce que plusieurs ont qualifié de "Commission de la dernière insulte".

Même le monde anglophone du sport bafoue les francophones

Derrière le fait que les francophones brillent dans un grand nombre d'équipes de hockey professionnel, au Canada comme aux États-Unis, se cache une tension que les journalistes n'aiment pas à attiser. Réjean Tremblay, dans *L'Actualité* de mars 1978, dit, par exemple, que si Bowman, l'entraîneur des Canadiens sait le français, c'est en anglais qu'il s'adresse à ses joueurs et qu'il a assisté à cette "scène absurde de trois ou quatre journalistes francophones parlant en anglais à Bowman qui, de bonne humeur, répondait en français".

Plus loin, il ajoute que la plupart des anglophones du monde du sport au Canada considèrent les francophones comme des êtres inférieurs, battus, émotifs, obsédés par le sexe et le plaisir. Tirez vos conclusions. Si on lève le voile sur ce qui se passe, non plus dans le sport professionnel, mais chez les amateurs à l'échelle canadienne, les bons rapports sont difficiles et tendus. Les intrigues, les décisions injustes foisonnent sur la plupart des plans. L'égalité de chance entre francophones et anglophones est loin d'être acquise. Tout est toujours affaire de "tirailage" et de revendication, ce dont les chroniqueurs sportifs ne parlent pas afin de ne pas empirer la situation. Leur silence est coupable!

Accession de tout un peuple à la maturité politique

Dans une conférence prononcée à l'université Queen's, le 9 février, Léon Dion a abordé la question du nationalisme québécois, les partis politiques en cause et l'enjeu constitutionnel. Après avoir affirmé et démontré que le Parti québécois n'est pas seulement une formation politique comme les autres, mais qu'il est la version la plus achevée du nationalisme traditionnel, Dion soutient qu'il crée pour les autres partis un dilemme complexe. Ou les autres partis évacueront complètement ce nationalisme ou ils chercheront à s'insérer quelque part entre d'autres formes plus ou moins édulcorées et vides de dynamisme.

Or le Parti québécois fournit en quelque sorte la preuve "de l'accession, enfin, de tout un peuple à la pleine maturité politique", réalité fondamentale dont il faudra tenir compte avec ou sans le parti au pouvoir. Au surplus, affirme encore M. Dion, le Canada anglais doit comprendre que l'avènement de ce parti au pouvoir pose à tout le pays le problème d'une nouvelle société à bâtir, de deux communautés en présence et avec lesquelles il faudra négocier. Il évoque une déclaration signée par quarante-cinq intellectuels anglophones et rendue publique dans le numéro juin-juillet de *Canadian Forum* qui opte pour cette approche.

Une plus grande place aux courtiers québécois

Le ministre des finances, Jacques Parizeau, a décidé au début de 1978 de former un nouveau syndicat financier pour les emprunts d'obligations à long terme sur le marché canadien et qui accorde plus de responsabilités et plus de travail aux maisons de courtage détenant leur siège social au Québec.

La grande maison montréalaise Lévesque et Beaubien détendra dorénavant le leadership dans la direction du syndicat financier, tenant seule les livres du groupe, au lieu de partager alternativement cette fonction avec les autres gérants. Les autres responsabilités sont distribuées entre les courtiers québécois selon leur importance et leur performance. Les prestigieux courtiers de Toronto, Wood Gundy et A. E. Ames, conservent une large part des faveurs du ministre des finances québécois à cause de leur connaissance des marchés financiers canadiens, américains et européens. M. Parizeau a, en outre, changé la façon traditionnelle de procéder pour les obligations à court terme en adoptant les techniques de la Banque du Canada. Voilà des décisions réalistes d'avant-garde.

"Direction attardée, dans un fédéralisme dépassé"

Dans un article choc écrit spécialement pour la Presse Canadienne et paru dans *Le Devoir*, du 14 février, M. Eric Kierans situe dans la controverse sur les relations fédérales provinciales, la décision de la Sun Life de déménager son siège social à Toronto. Il intitule son texte : UNE DIRECTION ATTARDÉE DANS UN FÉDÉRALISME DÉPASSÉ. Il analyse

d'abord les deux types de contraintes qui font échec surtout depuis 1945 à l'affirmation économique des Canadiens.

La première contrainte réside dans les pouvoirs abusifs que s'attribue le fédéral et qui ont transformé le Canada en "État unitaire avec une conception et une politique nationale qui n'est pas un tout découlant de la somme de ses parties, mais une entité nouvelle distincte et séparée des valeurs et des intérêts régionaux."

La seconde contrainte est dans "l'impuissance actuelle des gouvernements provinciaux à réaliser des objectifs économiques contre la résistance au changement de cette concentration de pouvoirs que représentent les grandes sociétés. Dans ce contexte dépassé depuis plus de trente ans au pays, "ce serait une grave erreur d'interpréter la retraite de la Sun Life derrière les remparts unilingues de Toronto comme le signal d'un exode des sièges sociaux de Montréal. Le fait est que la Sun Life doit se retirer du Québec. Elle n'a pas le choix, car elle est devenue un ANACHRONISME, une opération entièrement de langue anglaise au sein d'une collectivité de langue française qu'elle n'a jamais reconnue".

M. Kierans finit par démontrer que la Sun Life ne peut s'adapter au Québec comme plusieurs autres grandes entreprises ont commencé et continueront à le faire. Pour les lecteurs les plus jeunes de l'Action Nationale, et qui ont intérêt à méditer l'article dont il est question ici, rappelons que son auteur, Eric Kierans, est ancien président de la Bourse de Montréal et il a été le collègue intime de M. René Lévesque au sein du cabinet Lesage. Il fut plus tard ministre fédéral avant de retourner au professorat en sciences économiques à l'université McGill, carrière qu'il exerce encore.



L'impossibilité d'être Canadien

par Odina Boutet

DÉBAT DE SOURDS

Devant une société québécoise consciente d'elle-même, le Canada ne peut plus compter sur l'ignorance. Le Québec lui, pourtant, est obligé dans la fédération de se plier à l'ignorance des anglophones à son sujet. Ce qu'on appelle souvent le "dialogue de sourds" se répète au Canada, à chaque occasion qu'un échange est tenté. Mais on ne tire pas de conclusion et on recommence à chaque fois ce qu'il faudra bientôt appeler une "expérience d'aveugles", tellement il n'y a rien à attendre d'un débat truqué.

Comment est-il truqué?

Le pouvoir, en démocratie, appartient à la majorité. C'est la règle générale. La majorité a donc, au départ, un avantage incontestable, sur lequel elle peut s'asseoir, dont elle peut abuser par toutes sortes de ruses, comme l'ignorance feinte ou réelle. Elle peut ignorer tout ce qu'il semble contraire à son intérêt, comme sa propre nature anglophone, par opposition à la nature francophone de la minorité, comme son nom d'origine, par opposition au nom de la minorité (qui lui sert de nom d'emprunt), comme les postes de commande, par opposition aux postes subalternes de la minorité, comme tout un monde anglais dans lequel le pays est baigné en entier, par opposition à un monde français battu en brèche, somme toute, comme l'ignorance de toute autre chose que l'actuel Canada, l'actuelle Confédération, l'actuelle unité canadienne et l'actuelle prépondérance de la majorité. Il fait bon alors être ignorant.

Cette majorité poursuit son objectif. Elle en a le pouvoir. Elle n'a pas fait ce que la minorité espérait du Canada. Elle ignore ce que veut la minorité. C'est bien simple, on ne peut pas lui en faire reproche, elle l'ignore. C'est commode alors de ne pas savoir, quand on s'évite ainsi le reproche, quand on échappe au partage ou à l'échange.

Non seulement la minorité ne peut pas se faire comprendre, parce que la majorité est dépourvue de ce talent et qu'elle est pleine de bonnes intentions et d'égards et de belles manières, mais la minorité ne peut pas légitimer son objectif canadien. C'est à ce point-là et c'est strictement exact. Le Canada n'est pas deux gestions, ni deux noms, ni deux

nations, ni deux objectifs. Il est l'unité canadienne. Il est la prépondérance fédérale. Il est la majorité.

ALIÉNATION PSYCHOLOGIQUE

Ainsi, une nation vivante est réduite à l'état de minorité d'abord, par soustraction devant la majorité, puis d'aliénation ensuite, par abstraction devant la réalité. L'objectif premier de la minorité française au Canada est sa reconnaissance dans le caractère du pays. Cet objectif est tout simplement répréhensible, inacceptable dans les rouages d'une "bonne gestion" unitaire canadienne. L'objectif même de l'existence du caractère canadien-français est soumis à la prépondérance du caractère canadien, celui de la majorité. Au Canada, il ne peut y avoir deux objectifs canadiens, mais un seul, fédéral, anglo-canadien par son caractère et le caractère de la gestion.

Un point de vue canadien-français n'est pas canadien, tandis qu'un point de vue canadien-anglais est canadien. Les institutions du Canada peuvent servir à le soutenir, à le répandre, à le véhiculer librement et spontanément. C'est le point de vue canadien. Il est légitime et il a droit de cité. Radio-Canada, les associations, les organismes privés et publics peuvent, comme le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, adopter le point de vue canadien-anglais. Mais si un quelconque dissident adopte le point de vue canadien-français, il est aussitôt mis en contradiction avec l'objectif canadien, l'unité canadienne et toutes les vertus qui s'y rattachent.

ÊTRE CANADIEN C'EST ÊTRE CANADIEN-ANGLAIS

Perdus dans leur province de Québec, les pauvres vrais Canadiens qui se croient encore chez eux au Canada, n'ont même pas le loisir d'adopter un point de vue canadien qui ne soit pas d'abord le point de vue canadien-anglais. Ils ne le savent pas clairement, car la fiction et la réalité se sont unies dans un mélange indescriptible. Il n'y a pas de caractère canadien-français ni d'objectif canadien-français qui ne soient répréhensibles de quelque façon au Canada.

La vertu, les bonnes solutions, les bonnes manières sont toutes canadiennes-anglaises et c'est seulement de ce

caractère-là que peut s'inspirer le Canada. Ce n'est pas nécessaire de le dire, il suffit d'utiliser le mot canadien. C'est le nom de tout le monde et ce n'est pas un objet de soupçon. Alors il ne faut pas en discuter chez les Canadiens-Anglais, et quand les Canadiens-Français tentent de le faire, il suffit de ne pas comprendre ce qu'ils veulent dire.

C'est là que le débat est truqué, dans le caractère canadien, en autant qu'il n'inclut pas les deux formes et les deux mentalités respectives des deux sociétés culturelles qu'il prétend représenter, caractère unitaire canadien-anglais, qui n'a pas à s'expliquer ni à se justifier, étant légitimé par les règles du jeu officielles, celles de la majorité.

Il ne resta à la minorité, à l'intérieur du Canada, qu'à obtenir le changement des règles du jeu, par le remplacement de la majorité simple pour une autre majorité, ou à sortir du jeu. Actuellement, la majorité est anglo-canadienne et elle ignore quel changement on lui demande.

En supposant qu'elle cesse de l'ignorer, rien ne la dispose à l'accorder. Bien peu de choses ont préparé l'une ou l'autre société à une solution canadienne, l'anglaise gâtée par une domination facile, la française trompée par une fiction qui l'abuse. Autant la société anglaise est mal préparée à vivre avec ces gens différents d'elle, autant la société française est peu entraînée à soutenir son caractère jusqu'à la compétition. Le Canada n'a pas fourni l'occasion ni à l'une ni à l'autre de s'éprouver librement. Ce pays est générateur d'immaturité pour les Anglais et, pour les Français, de recul et de division.

Pour maintenir le Canada unitaire, la population française doit s'effacer. Par contre, si elle veut maintenir son caractère propre, elle doit se représenter distinctement. Ce qui constitue une alternance de deux caractères dont aucun n'est jamais complété en elle, tous deux n'étant justifiés que par une seule existence dite canadienne.

Pour la population française, le caractère canadien qui lui est accessible passe par un dédoublement d'identité, sans quoi elle ne pourrait s'y introduire puisqu'il est de conception étrangère, et que les rôles y sont tenus par une majorité étrangère. Quant à son caractère français, il n'a pas de

rôle dans cette identité canadienne et ses objectifs ne sont pas acceptables parce que non majoritaires. De sorte que tous ses efforts sont vains dans une perspective canadienne et sa double imposition ne sert qu'à l'appauvrir et à l'égarer davantage.

Voilà donc un premier pouvoir qui revient entièrement aux Canadiens-Anglais. Ce pouvoir est primordial dans les règles du jeu. Il confère la première responsabilité du Canada aux Canadiens-Anglais. Si le Canada fonctionne ou ne fonctionne pas, la première responsabilité en est à la majorité.

PRISE DE CONSCIENCE ESSENTIELLE

Quant à la minorité, elle a le choix entre l'évaluation de ce qui importe le plus, soit que le Canada fonctionne ainsi, soit qu'elle se représente distinctement, sans l'équivoque canadienne. De ce choix dépendent deux avenir, celui du Canada d'une part et le sien propre d'autre part. Et c'est là qu'est le deuxième pouvoir au Canada actuellement, le pouvoir de la minorité. Ce deuxième pouvoir existe cependant uniquement parce que le premier pouvoir, celui de la majorité, n'a pas inclus une double majorité dans sa conception du Canada.

Si une double majorité trouve un jour sa place dans la forme canadienne, ce sera grâce à la minorité seulement et rien n'indique pour l'instant que la majorité y consente jamais. Alors, la forme de représentation distincte que la population française va se donner n'inclut pas au départ une participation canadienne. L'identification politique de la minorité se fait présentement au niveau de l'État québécois, le seul qui comporte en ses pouvoirs représentatifs une majorité française.

Le pouvoir de la minorité, tant qu'il reste dans les limites canadiennes, est détestable et provoque des nervosités de toutes sortes. Pendant que la majorité canadienne refuse d'envisager une autre forme de représentation qui ferait de la minorité une autre majorité, l'État québécois péquiste instruit sa propre population et la rend consciente des pouvoirs nouveaux qu'elle exerce et de ceux qu'elle va acquérir encore pour sa représentation distincte et entière.

La réponse de la majorité canadienne ne peut pas être positive. Elle n'est pas disposée, et elle ne dispose pas ceux qui vivent à son contact, à élargir son esprit fédéral. Même les Canadiens-Français qui sont auprès d'elle seraient mal venus d'ouvrir la perspective canadienne en ce sens. Elle n'aura donc aucune véritable occasion d'acquérir un esprit canadien dans le sens de la population française. Il ne lui restera fatalement qu'à subir le fait accompli, de la même façon qu'elle a su l'imposer durant la Confédération unitaire.

Le choix que la population québécoise va faire, indépendamment de la position canadienne, a un caractère de représentativité. En ce sens, tant que le Canada reste faux et ne manifeste pas de disposition pour une vie confédérative réelle, les mots n'étant que des mots et les pouvoirs inégaux, la représentation entière québécoise est une nécessité irremplaçable. L'avenir du Canada passe maintenant par l'avenir du Québec. Or, la société québécoise est intègre et honnête. Sa libération des partis politiques anciens qui l'empêchaient de paraître ce qu'elle est intégralement, à cause des liens et des soumissions anglaises des partis, nous révèle combien foncièrement notre population est disposée à vivre dans une démocratie juste et équitable. Le Parti Québécois en fait présentement la preuve, au niveau du parti, au niveau du gouvernement, et par la collaboration qu'il suscite, en dépit des atavismes et des enfantillages qui restent.

Il y a donc en définitive deux pouvoirs au Canada, deux pouvoirs inégaux, le majoritaire et le minoritaire, respectivement confinés à deux sociétés distinctes, l'anglaise et la française, qui vont rester indéfiniment distinctes et qui, si le Canada doit demeurer ainsi, vont entretenir la précarité et la révocabilité du régime, l'immaturité de la société anglaise et l'aliénation de la société française.

NOTRE POUVOIR DE REPRÉSENTATIVITÉ

Ces deux pouvoirs ont cependant une assise démocratique grâce à laquelle ils peuvent devenir, en théorie, complémentaires. C'est la représentativité. Le mode britannique de représentativité qui est admis dans la mentalité des deux sociétés, qui est également reconnu dans les

pays civilisés qui y ont été préparés par l'école grecque de la démocratie, donne en principe un droit égal à ces deux sociétés d'être représentatives d'elles-mêmes. Le droit britannique de la représentation s'applique cependant par voie majoritaire. Il est de cette façon générateur d'une alternative, soit l'assimilation de la minorité, soit son autodétermination.

Au Canada, l'assimilation de la société française se révèle incomplète et fatalement mauvaise. Le droit à l'autodétermination va donc s'appliquer dans un temps prévisible. Car la société française est arrivée au point où elle peut assumer sa propre représentativité. Elle est en mesure de le faire par voie démocratique, dans les cadres du parti élu, du gouvernement en place et du référendum sous la responsabilité de ce gouvernement, dans les limites étatiques d'un territoire constitué, le Québec.

Il ne semble pas que le Canada, comme tel, acceptera une deuxième majorité démocratique dans sa propre constitution. Le régime confédératif ne deviendra pas une réalité pour deux majorités au Canada. Ainsi, la majorité du Québec n'a qu'un choix au départ, sa propre représentativité et l'autodétermination pour l'État québécois. Ce qui semble d'ailleurs nettement préférable.

UNE ÉDUCATION NATIONALE AFFAIBLIE

Le pouvoir canadien-français est cependant divisé au Québec, contrairement au pouvoir majoritaire qui a son unité au Canada. La société canadienne-française ne voit pas toujours très bien l'ambiguïté du caractère canadien. Le cheminement de la pensée et des sentiments a été très difficile pour cette population.

Le mirage d'un Canada idéal a recouvert la réalité des deux Canada distincts, dont le leur est resté soumis et envahi. Dans leur réclusion et leur isolement local, ils ont vécu une vie canadienne-française rapetissée et limitée. Au niveau canadien, ils ont abandonné leur caractère canadien-français, ils l'ont laissé en veilleuse derrière eux, pour adopter des positions qui répondent à la sollicitation incessante du caractère canadien-anglais, le véritable organisateur de ce pays. Cette sollicitation correspond ins-

tinctivement au caractère des individus et des organismes dits canadiens et qui sont en fait de caractère canadien-anglais. La vie canadienne-française s'arrête-là.

Mais pour la population traditionnellement canadienne-française, peu sensible aux rouages politiques, peu confiante de trouver là rien de bon, l'éveil est toujours retardé, l'illusion d'être canadienne continue, et l'utilisation de son pouvoir minoritaire reste divisée et petite comme sa vie. On l'arrête devant la barrière canadienne.

Elle se laisse limiter par un caractère canadien qui n'est pas d'elle, qui est canadien-anglais, majoritaire et indiscutable. Tout débat est inégal au départ, entre les deux sociétés linguistiques du Canada. La société de langue anglaise n'a pas à s'identifier pour représenter le point de vue canadien et le faire sans reproche. La société de langue française, si elle adopte le point de vue canadien, n'adopte plus le sien, et, si elle adopte le point de vue canadien-français, n'est plus acceptable dans le point de vue canadien.

Tant que le caractère canadien sera automatiquement celui de la majorité canadienne-anglaise, l'égalité restera impossible. Donc, tant que le Canada ne sera légitime que pour la société canadienne-anglaise, il ne sera pas accessible pour le caractère de la société canadienne-française. Le caractère canadien servira de déguisement pour la société canadienne-anglaise et il agira comme diviseur et séparateur dans l'unité de la société de langue française.

Actuellement, les représentants canadiens-français ne peuvent soutenir le point de vue de l'un ou l'autre. Mais il y a pire. C'est qu'en soutenant le point de vue canadien, non seulement ils se mettent en contradiction avec le point de vue canadien-français mais, et c'est là l'aliénation, ils s'opposent à eux-mêmes.

LES FÉDÉRALISANTS

Ce rôle des représentants canadiens-français au Canada est négateur de culture. Toute culture ne vit que par les rôles qui l'animent et la perpétuent. Un rôle neutre n'est pas culturel. Quand un représentant canadien-français se

confine à la neutralité, il brise le processus culturel de la représentativité. Quant il adopte le point de vue canadien-anglais, il prend un rôle canadien-anglais et il aliène pour ceux qu'il représente le rôle culturel qui leur revient. Or, comme il ne peut adopter un rôle canadien-français au niveau canadien, il limite les rôles culturels de la société canadienne-française en deçà du niveau canadien. Et comme l'expansion du fédéral est incontrôlable et envahissante, la culture de la société canadienne-française est réduite à des rôles sans issues et sans envergures. La démoralisation et l'égarement des façons s'en suivent.

Le caractère canadien, s'il n'est pas canadien-anglais, n'est plus celui de la majorité, et les rôles naturels que jouent les Canadiens-Anglais n'existeraient plus pour eux. Mais la chose n'est pas plus souhaitable pour la minorité canadienne-française. Donc, le Canada n'est pas une chose accomplie. Il est deux pouvoirs inégaux, deux pouvoirs qui doivent se répartir différemment parce qu'ils relèvent de deux sociétés différentes.

Tant que l'actuelle majorité refuse de sortir de sa cachette canadienne, il y a risque de révocation de la Confédération. C'est même une nécessité pour la société canadienne-française. C'est même urgent du point de vue culturel. Et c'est devenu inévitable du point de vue politique, pour la dignité humaine, par la responsabilité sociale et morale.

LE DIALOGUE VRAI N'EXISTE QU'ENTRE ÉGAUX

La difficulté de cette entreprise québécoise n'est pas tellement du côté adverse, mais plutôt au sein même de la société canadienne-française tant abusée. Après avoir été si réduite culturellement, politiquement, socialement, comment rejoindre en elle une majorité nouvelle et réelle? Combien parmi ses sujets ne sont-ils pas prêts à reprendre toujours avec les Canadiens-Anglais le "dialogue de sourds" et "l'expérience d'aveugles"!

La séduction fait son oeuvre inlassablement, individus sollicités les uns après les autres à considérer la bonne volonté, les bonnes manières et la bonne gestion

canadienne-anglaise. Individus désamorcés, neutralisés comme Canadiens-Français, engagés et enrôlés comme Canadiens, dans une tromperie et une dénomination fallacieuse. Impasse d'une situation sans issue, logique brisée sur l'obstacle déguisé en canadien, pirouette désarmante de la liberté individuelle, mais pas de but ni d'aboutissement en vue.

Sauf, que l'indépendance est là toute proche, et que le pouvoir se transforme peu à peu en majorité québécoise. Alors, tout redevient clair. Comment ne pas voir ce bonheur nouveau maintenant! Voilà une nation qui a fini de dériver. Comme tout est clair quand on est la majorité, quand la lumière avait été soumise à la démocratie du nombre, derrière l'ombre, derrière le nom, derrière le mélange. Demain nous dirons, nous avons délivré la lumière. Nous avons remis de la substance aux mots, que les pragmatistes avaient vidés. Nous allons sauver maintenant l'honnêteté et surtout l'esprit d'honnêteté, celui que la liberté individuelle abusait dans ses pirouettes. Nous allons redécouvrir des rôles pour notre culture, dans notre société, sans finir, sans jamais finir.

Voilà la dimension spirituelle de notre majorité. Voilà notre nouveau pouvoir.



Quelques aspects d'un grand problème

par Esdras Minville⁽¹⁾

(1) Cet article, tiré de l'Actualité économique, est de novembre 1937. Déjà M. Minville argumente en faveur d'une véritable Confédération, réunion d'États souverains, coordonnés par un pouvoir central qui en assure l'association féconde. Bien des idées neuves en 1978 étaient courantes en 1937: les nationalistes de ce temps comprenaient mieux l'avenir que leurs adversaires actuels ne comprennent le passé!

La commission chargée par le gouvernement King d'enquêter sur les relations fédérales-provinciales-municipales — la Commission Rowell comme on la désigne couramment — vient de se mettre, annonce-t-on, à la besogne. Tâche énorme et d'une importance capitale. Il ne s'agit rien moins, ainsi que nous l'avons déjà écrit, que de sonder les fondements économiques et financiers de la Confédération, et de proposer les rajustements que des circonstances nouvelles ont rendus nécessaires. Nous vivons donc un moment décisif du régime politique canadien. Il importe souverainement que tous ceux, corps publics ou particuliers, qui ont une intelligence claire des intérêts du pays apportent à la Commission leur plus entier concours.

Il est un certain nombre de faits à la lumière desquels cette enquête doit être conduite, qui en influenceront forcément les conclusions. Nous nous proposons de les remettre ici en évidence.

Le premier, le seul d'ailleurs sur lequel, depuis qu'il est question de réformer la constitution, on insiste en toutes occasions, c'est celui-ci: depuis 1867 la vie économique a beaucoup changé et donc les règles établies il y a 70 ans pour régir les relations réciproques du pouvoir central et des provinces sur ce plan sont démodées. On a parfaitement raison d'insister là-dessus. Depuis trois quarts de siècle la population a augmenté, elle s'est déplacée des centres ruraux vers les villes, et de l'est vers l'ouest; l'industrie a pris dans notre économie une place prépondérante, le commerce s'est développé, multipliant plusieurs fois son volume. Les relations fédérales-provinciales ne sont donc plus les mêmes, ne peuvent plus être les mêmes. Par conséquent les règles auxquelles elles sont soumises s'appliquent à faux, quand elles ne constituent pas simplement des entraves. Là-dessus tout le monde est d'accord. C'est d'ailleurs, nous le répétons, en s'appuyant sur cette évidence que de toute part on réclame la réforme de la constitution.

Il est cependant un autre fait, à notre avis beaucoup plus important que la transformation économique, et qui plus que celle-ci a contribué à fausser le mécanisme de la constitution: c'est ce que nous appellerons les frontières intérieures, frontières physiques et frontières morales.

On oublie trop volontiers — est-ce oubli ou simple souci de ne pas desservir certaine thèse? — que la géographie de la confédération canadienne n'est plus du tout ce qu'elle était en 1867. Lorsque le régime a commencé de fonctionner il ne s'étendait qu'à quatre provinces: Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick. Au point de vue géographique, Québec et Ontario forment un tout indivisible, d'une configuration géologique et topographique sensiblement identique, lié dans toutes ses parties par un même réseau hydrographique: lacs, fleuves et tributaires. Même identité entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, soudés l'un à l'autre dans une même continuité géographique et territoriale que rien ne différencie absolument d'un point à l'autre. Il était donc possible de concevoir pour ces deux groupes de provinces une constitution qui eut chance de s'appliquer avec un minimum de sacrifices de part et d'autre.

Tel n'est certes plus le cas aujourd'hui. Dès 1870 on s'est mis à inclure dans la Confédération des territoires nouveaux, sans apparemment se demander si on ne risquait pas de rompre l'équilibre organique du pays tel qu'alors juridiquement constitué. C'est d'abord le Manitoba, portion de la plaine, par delà le plateau laurentien alors inhabité et pour ainsi dire inexploré, à plusieurs centaines de milles du territoire fédéral de l'époque; c'est ensuite la Colombie britannique taillée à même les Rocheuses et située à des milliers de milles des anciennes provinces; c'est en troisième lieu l'Île du Prince-Édouard, petite bande de terre ancrée en plein golfe; c'est enfin la Saskatchewan, découpée à même la Prairie dans la ligne toute arbitraire des méridiens, et l'Alberta, composée de ce qui reste de la plaine et de cette partie des Rocheuses située à l'est de la ligne de partage des eaux, à la hauteur du 120^e méridien.

Dès lors l'unité géographique si rassurante de la première confédération n'existait plus. On avait fait du pays légal un énorme assemblage de morceaux du territoire disparates, à vocation économique divergente et même, en certains cas, contradictoire. Or, cette "absurdité géographique", on prétendait la recouvrir du même manteau constitutionnel, la soumettre à des règles juridiques uniformes et rigides, conçues à une époque différente pour un pays différent. Est-il étonnant qu'à partir de ce moment le Canada

soit devenu, comme on ne cesse de s'en plaindre, un pays "difficile à gouverner" et que de tout temps, depuis lors, il se soit senti mal à l'aise dans son vêtement constitutionnel?

Bien puissant serait le cerveau capable de concevoir aujourd'hui une politique à la fois assez large pour embrasser le territoire canadien dans son immensité et assez souple pour répondre aux exigences de son extrême diversité. Ce cerveau-là, nous l'attendons toujours! Qu'il s'agisse de politique économique, de politique douanière, de politique sociale, ou de politique de transport, les mêmes divergences d'un point à l'autre du territoire apparaissent aussitôt — divergence qui vont jusqu'à la contradiction, et qui forcent le gouvernement central à une attitude de juste milieu généralement satisfaisante pour personne. Qui ne connaît l'opposition chronique de l'Ouest et de l'Est en matière de politique douanière, et les exigences des Provinces Maritimes en matière de transport? Et qui dira ce qu'ont coûté aux provinces centrales l'énorme réseau ferré de l'Ouest, ses ports, etc.? Pourtant l'Ouest est-il satisfait?

Il ne suffit pas de décréter que des morceaux de pays font partie d'un même giron constitutionnel pour concilier leurs intérêts. Ceux-ci naissent de la géographie, sourdent en quelque sorte du sol. Ce n'est pas par des textes de loi qu'on en peut tempérer ou coordonner la poussée. Il ne suffit pas davantage de lier ces territoires par des voies de communications qui contredisent les tendances naturelles des échanges. On l'a cru. C'est même sur la multiplication de voies ferrées jetées en travers du continent au coût de millions de dollars qu'on comptait le plus pour assurer au pays l'unité politique que les conditions naturelles lui refusaient. Cela a valu ce que cela a valu: peu de chose, si peu que rien.

Or, aux oppositions d'ordre géographique et économique s'ajoutaient, au fur et à mesure que les territoires nouveaux se peuplaient et prenaient conscience de leur particularisme, des oppositions d'ordre démographique ou simplement humain. À la multitude des frontières physiques correspondent désormais des frontières morales, pour le moins aussi irréductibles que les autres.

Nous sommes certes loin d'admettre la prépondérance du déterminisme géographique et économique dans l'é-

volution des sociétés humaines. Dans ses attributs essentiels, par ses sommets l'homme est identique à lui-même sous tous les cieus et tous les climats. Il obéit alors à d'autres lois qu'à celle de la nature, des lois d'un ordre plus élevé. Mais il faut tout de même reconnaître que, dans sa partie matérielle, la société humaine entre dans le mouvement de l'universel déterminisme, qu'elle "subit profondément les influences du climat, du sol, du sous-sol et des genres de vie qu'ils déterminent". Le milieu exerce donc sur l'homme une influence certaine et inévitable. Et c'est ce qui explique qu'à la longue les sociétés se différencient et que des types sociaux apparaissent dont les aspirations économiques, politiques et culturelles diffèrent plus ou moins profondément de celles des populations voisines. Or cette différenciation est un enrichissement, même si la présence de plusieurs types sociaux dans les limites d'un même pays légal crée parfois des embarras et des difficultés.

Les choses ne se passent pas autrement chez nous. La Constitution elle-même a consacré l'existence et la survie des deux grands éléments ethniques qui composent la population canadienne: l'élément français cantonné d'abord dans la province de Québec et l'élément britannique répandu dans l'Ontario et les Provinces Maritimes. Du coup l'unité géographique, qui semblait vouer à un seul et même destin économique et politique les deux grandes provinces du centre, est annulée par la frontière morale résultant de leur différenciation ethnique. Et cette frontière morale, plus forte que toutes les similitudes physiques, empêchera toujours l'Ontario et le Québec de se fondre en une même unité sociale et politique.

En outre, à mesure que les années passent, des types sociaux apparaissent, puis accentuent leur particularisme dans diverses parties du pays. On connaît déjà un type de *maritimers*, assez nettement caractérisé, et qu'un oeil un peu averti discerne au sein de toute assemblée anglo-canadienne. On sait d'ailleurs quel rôle de premier plan les britanniques des provinces maritimes ont joué et jouent de plus en plus dans la grande finance et dans la politique canadienne. De même s'élabore un type de *westerners*, plus complexe, résultat de la fusion au moins culturelle d'éléments ethniques très divers, dans l'atmosphère large et si

particulière de la Prairie. Il n'est pas un *westerner* qui ne proclame fièrement sa qualité, ne l'étale avec complaisance. Or ces deux types de même extraction ethnique, accusent de plus en plus des caractères qui les différencient du britannique des provinces de Québec et d'Ontario, et de cet autre britannique établi sur les rives du Pacifique ou dans les montagnes de la Colombie et soumis depuis trois, quatre ou cinq générations aux influences locales.

Soutiendra-t-on qu'il faille lutter contre l'apparition de ces types sociaux, qu'il faille tendre à niveler la population de l'Atlantique au Pacifique? Nous ne le croyons pas. Ce serait d'ailleurs peine perdue. On n'enrayera jamais par des lois l'action sur l'homme de la montagne, de la plaine ou de la mer. Ce serait même en hâter l'accentuation que de chercher à les réprimer; ce serait à coup sûr susciter dans les divers groupes ainsi travaillés par des forces contre lesquelles ils ne peuvent rien, un esprit d'opposition qui serait vite fatal à l'idée même de la Confédération canadienne.

Au contraire, nous pensons que la Confédération n'a chance de durer que si elle respecte ces particularismes naissants, en favorise l'épanouissement, prenant pour acquis que leur présence chez nous n'est pas un mal, mais une richesse; et que si, tout en les protégeant, elle s'efforce de susciter dans les différents groupes un esprit de collaboration aussi nécessaire à leurs progrès respectifs qu'à la prospérité et à la stabilité de la nation toute entière. Ce qui revient à dire que la politique fédérale doit faire aussi larges que possible les autonomies locales. Son objet n'est ni de les réprimer ni des les dominer, mais simplement de les coordonner. Et cela nous amène à poser une question très élémentaire mais que dans le brouhaha de la discussion on perd trop facilement de vue.

Un État fédéral doit-il être dominateur ou simplement coordinateur? C'est toute la question si actuelle de la centralisation ou de la décentralisation des pouvoirs. Un État fédéral s'évade de sa propre définition dans la mesure même où il tend vers l'État unitaire, ou si l'on veut dans la mesure où il se fait dominateur. Par excès de fédéralisme, la thèse de ceux qui prônent la centralisation graduelle des pouvoirs entre les mains du gouvernement central est donc anti-fédéraliste. Elle aboutirait à la destruction par l'intérieur du pouvoir même qu'on veut renforcer.

On répète: les Pères de la Confédération ont voulu un pouvoir central fort. 1) Rien ne prouve qu'ils ont eu raison. 2) Surtout rien ne prouve qu'ils penseraient encore aujourd'hui de la même façon. Redisons-le: la carte géographique et ethnographique de la Confédération n'est plus du tout ce qu'elle était en 1867. Même en supposant qu'il ait été désirable, il y a 70 ans, de renforcer le pouvoir central au détriment des pouvoirs provinciaux, ce que la suite des événements est loin encore une fois d'avoir démontré, il n'est pas du tout certain qu'il faille tenir toujours à cette idée. Nous est avis, au contraire, que plus le Canada va se peupler et s'organiser, plus les particularismes locaux vont s'affirmer et plus le pouvoir central devra s'enfermer dans son rôle de coordinateur. Toute tendance opposée conduirait infailliblement à la rupture plus ou moins prochaine de la Confédération.

On prétexte économie et efficacité dans l'administration. C'est réduire misérablement les relations politiques à une question de dollars et de cents quand elles sont d'abord et avant tout des relations humaines, donc impliquant beaucoup plus que les simples rapports de production, d'échange et de consommation. Qu'on ne s'attende pas à ce que pour réaliser quelques milliers de dollars par année dans l'administration de telle loi la province de Québec sacrifie une seule de ses prérogatives, abandonne par exemple un seul chapitre de son code civil. Et l'on a vu avec quelle détermination les Provinces Maritimes se sont opposées, il y a un an, à la réforme de la constitution?

Sans doute ne faudrait-il pas verser dans l'excès contraire et faire aux autonomies régionales la part si large, qu'en fait, la Confédération ne soit plus qu'un mythe. Mais qu'on se convainque bien que ce n'est pas en s'y opposant, en cherchant à les ficeler par des lois qu'on empêchera les particularismes régionaux de désagréger la Confédération, mais que c'est en les respectant et en les coordonnant par un régime constitutionnel à la fois fort et souple. Fort, en ceci qu'il assure au pouvoir central toutes les libertés et prérogatives nécessaires à ses fonctions de coordinateur; souple, en ceci qu'il assure aux provinces tous les pouvoirs dont elles ont besoin pour organiser leur vie économique, sociale et politique conformément aux exigences particulières de leurs populations. Toute réforme constitution-

nelle qui entend tenir compte à la fois de la géographie et du caractère de la population, doit donc s'effectuer dans le sens de la décentralisation, quitte à définir avec le plus d'exactitude possible les pouvoirs à la fois du gouvernement central et des provinces.

L'argument économie et efficacité de l'administration a de la valeur — il faut en tenir d'autant plus compte que la situation financière du pays n'est pas brillante. Mais précisément la géographie physique et humaine permet, sollicite même un regroupement des provinces. La Prairie, par exemple, n'a que faire de trois parlements. On aurait dû s'en aviser plus tôt, au moment de l'intégration de ces provinces dans la Confédération. Aujourd'hui, des situations de fait s'y sont créées qui s'opposent à la réalisation d'un tel projet. Mais mieux vaut maintenant que plus tard. On gagnerait à simplifier l'administration de ces territoires. S'il y a des économies à réaliser, c'est de ce côté-là qu'il faut chercher, non pas dans la centralisation des pouvoirs à Ottawa. Pour toutes les raisons énumérées précédemment la centralisation fédérale ne serait qu'un leurre au point de vue économie et efficacité de l'administration.

Bref, pour faire oeuvre efficace la Commission Rowell ne peut ignorer ni le fait géographique ni le fait ethnique qui sont à la base du régime politique, qui le conditionne. Elle ne peut fonder ses recommandations que sur une vue large et précise de ces deux faits. Les relations économiques entre les différentes parties du pays ne sont elles-mêmes possibles qu'à la condition de se plier à leurs exigences irréductibles. Et c'est pourquoi nous paraît si dangereuse au point de vue canadien, au sens le plus large et le plus vrai du mot, la thèse de ceux qui, ramenant tout à une question de production, d'échange, ou de finance, font de la réforme de la constitution une affaire économique — thèse pour le moins aussi dangereuse que celle des séparatistes à laquelle par un retour paradoxal elle aboutirait inévitablement. Tout simplement parce que dans l'un comme dans l'autre cas on ignore tout ou partie de l'essentiel.

Un orateur de grand renom affirmait récemment que la nation canadienne n'existe pas parce que personne, chez nous, ni dans l'Est ni dans l'Ouest, ni chez les Canadiens-Français, ni chez les Canadiens-Anglais ne s'est décidé en-

core à en être. Exact! Il n'en reste pas moins à s'interroger sur les raisons profondes de cette longue et apparemment irréductible hésitation. Nous ne sachions pas qu'en pareille matière la méthode de Coué soit recommandable. La nation canadienne apparaîtra d'elle-même, sans que personne doive s'autosuggestionner en ce sens, le jour où les conditions économiques sociales et politiques seront telles d'un bout à l'autre du pays, qu'une telle nation puisse naître et s'épanouir. Et ces conditions se réaliseront si le régime politique les favorise au lieu de les contredire.



LES AMIS DE LA REVUE

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.

J. Brassard, près.
256 est, rue Ste-Catherine
Montréal H2X 1L4 — 288-3628-29

GABRIEL CHARRON

563, 45e avenue
LaSalle — 366-9116

GERMAIN CANUEL, avocat

31 ouest, rue St-Jacques
suite 400
Montréal H2Y 1K9 — 842-9403

JEAN-HUBERT MARANDA, avocat

325 est, boul. St-Joseph
Montréal — 288-4254

Dr ALBAN JASMIN

7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

CLAUDE LACOSTE, C.G.A.

5325, rue Hubert Guertin
Saint-Hubert, Québec
Téléphone: 678-2947

PEINTURE BLAINVILLE INC.

1020, boul. Labelle
Blainville — 435-0248

George Blainville

PHARMACIE LÉTOURNEAU

3828, boul. Décarie
Montréal — 484-7311

PIÈCES D'AUTOMOBILES

UAP



IMPRIMERIE JACQUES-CARTIER INC.

Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

8477, 8e ave, Montréal H1Z 2X2

729-1851

FER**F.X. LANGE INC.**

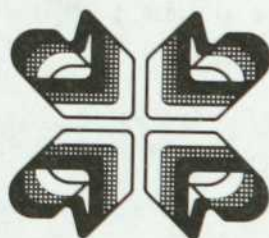
ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

10,530 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL H1C 1C6 - 648-7445

TRADUCTION

CLAUDE-PIERRE VIGEANT,
traducteur et publiciste,

604, rue Waterloo,
LONDON - ONTARIO
N6A 4E3



HOMMAGES DE LA FÉDÉRATION
DE MONTRÉAL
DES CAISSES DESJARDINS

1405 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal H2C 1H1
382-7160

AVOCATS

**de Grandpré, Colas, Amyot,
Lesage, Deschênes & Godin.**
Avocats

2501, Tour de la Bourse
Place Victoria — Montréal H4Z 1C2
Téléphone: 878-4311

**GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats**

42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec G1R 3X3
Téléphone: 692-3951

COMPTABLES

**Desforges, Beaudry, Germain
& Associés**

Comptables agréés
210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2
Montréal 354 — Tél.: 388-5738

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE
Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl H1V 1J8
Tél.: 524-7541

HOMMAGE D'UN AMI

LAINE PAUL GRENIER ENR.

Spécialité:
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

BUFFET LOUIS QUINZE inc.

Banquets — mariages

7230, 19e avenue Rosemont
Montréal H2A 2L5 — 376-8660

Hommage de

JEAN-MARIE COSSETTE



À VOTRE SERVICE
DANS LE
GROUPE
DE
POINTE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

L' É C O N O M I E
M U T U E L L E D' A S S U R A N C E

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, tél.: 844-2050

FONDATION MINVILLE

Le dernier résultat de la souscription pour la Fondation Minville, commencée en décembre 1977, a rapporté la somme surprenante de

\$5,625.

Ce capital, joint au dépôt déjà fait, personne ne peut en disposer. Seuls les intérêts continueront à servir les objectifs fixés — Merci

**François-Albert Angers
Jean Genest**

COMMENT ÊTRE UTILE?

Plusieurs lecteurs, sympathiques à la revue, après lecture du numéro de février 1978 ("un nouvel administrateur à la revue") nous ont dit: "Ne demandez pas seulement de l'argent! Dites-nous vos besoins! Vous serez surpris des trouvailles de vos amis!"

Eh bien! J'accepte! Voici une liste d'objets, usagés ou non, qui nous seraient utiles:

1. Une brocheuse forte pour faciliter nos expéditions;
2. Des carbones pour dactylographie ou des rubans pour dactylographes;
3. Une bonne lampe de bureau;
4. Un dactylographe, si possible électrique;
5. Des timbres: notre consommation est illimitée;
6. Du papier blanc, 8½ x 11;
7. Un rouleau de papier brun d'emballage;
8. Une balance exacte pour les postes;
9. Une calculatrice électronique;
10. Un casier métallique pour fiches (au moins deux tiroirs).

Merci d'avance

Jean Genest

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION: JEAN GENEST

Chef de secrétariat: Mme Muriel Champagne

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
H2X 1X3 ou Tél.: de 09.00 à 13.00 h. à: 845-8533.

Abonnement : \$15. par année. De soutien : \$20.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'INDEX DES PÉRIODIQUES CANADIENS, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Patrick Allen

DIRECTEURS:

MM. René Chaloult

Yvon Groulx

Richard Arès

Dominique Beaudin

Albert Rioux

Jean-Marc Léger

Jean Genest

M. et Mme Michel Brochu

Claude Trottier

Jean Mercier

Jean Marcel

Rosaire Morin

Jean-Marc Kirouac

Dr Pierre Dupuis

Léo Jacques

Dr Jacques Boulay

Charles Castonguay

Guy Bouthillier

Pierre Trépanier

Raymond Barbeau

Delmas Lévesque

André Auclair

Pourquoi pas chez nous?

Pour vos assurances-vie

**Pour une carrière
en assurance-vie**



La Solidarité

Compagnie d'assurance
sur la vie
Siège social
à Québec



Agences

Amos
Québec
Longueuil

Chicoutimi
Rimouski
Sainte-Foy

Sherbrooke
Ville de Laval
Drummondville

Beauceville-Est
Rivière-du-Loup